

BULLETIN
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE
DE NIMES

ANNÉE 1907

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — RUE PRADIER — 12

1908

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

	Pages
Décès de M ^{me} Bonnefoi.....	6
Sur le décès de M. Auguste Grotz (MM. <i>Allard et Clauzel</i>).....	6
Décès de M. Félix Boyer.....	8
Comptes de M. Bruneton, trésorier....	9-20
Nomination de Commissions.....	9
Exposition des œuvres de M. Marcel <i>Mérignargues</i> , pupille de l'Académie (Galerie Jules Salles).....	9-16
M. Daudet est élu président pour l'an- née 1907. — Sa démission.....	10-14
M. le chanoine François Durand est élu vice-président et ensuite prési- dent pour 1907.....	10-12-16
M. Allard quitte la présidence. — Son allocution.....	11
M. Georges Fabre promu Officier de <i>l'Instruction publique</i>	15
M. Paul Révoil est nommé ambassa- deur à Madrid.....	15
M. le Docteur Barral est élu vice-pré- sident pour 1907.....	16
M. de Balincourt est élu bibliothécaire en remplacement de M. le chanoine <i>François Durand</i>	17-19
Election de M. Jean Vidal comme cor- respondant.....	17-36
Déclaration de vacance du siège de M. <i>Alexandre Ducros</i> , membre rési- dant, décédé.....	17
M. Benoît-Germain donne sa démission de membre résidant. — Il est nommé membre honoraire.....	18-19-27

	Pages
Déclaration de vacance du siège de M. <i>Benoît-Germain</i> , membre résidant, démissionnaire.....	19
L'INSTITUT DE CARTHAGE	19
ACADÉMIE DE BORDEAUX (<i>Concours pour les années 1907 et suivantes</i>).....	20
Noces d'or de M. <i>Clavel</i>	24-25
M. <i>Jean Vidal</i> est promu <i>Officier du Mérite agricole</i>	28
<i>Les Affiches barbares</i> et l'AGENCE DE PUBLICITÉ REMOULINOISE ET DU PONT-DU-GARD.....	28-51
Deuil de M. <i>Léonce de Curières de Castelnau</i> , membre honoraire: Décès de son frère <i>Clément</i>	30
Décès de M. <i>Alfred Torcapel de la Vigne</i> , membre non résidant.....	30
Election de MM. <i>Max Raphel</i> et <i>Félix Mazauric</i> , membres résidants, en remplacement de MM. <i>Alexandre Ducros</i> et <i>Benoît-Germain</i>	31
M. <i>Mazauric</i> prend séance.....	33
Remerciements de M. <i>Max Raphel</i>	34 43
Remerciements au sujet de l'inauguration du monument <i>Henri Révoil</i> et du compte rendu que l'Académie en a fait imprimer.....	34-35
Vœu de l'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS relatif à la conservation sur place des richesses littéraires et artistiques mises sous séquestre.....	36
MERCURE MUSICAL	37
Observations sur les formules « de l'Iéna » ou « du Iéna ».....	38-40
M. <i>Maruéjol</i> : Sur la vieille controverse entre MM. <i>Jules Oppert</i> et <i>Aurès</i> ...	38
Hommage de la photographie de M. <i>Albert Roux</i> , correspondant.....	41
M. <i>Fernand Janin</i> , pupille de l'Académie. — Ses succès.....	41-44
La SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE et le Congrès archéologique de 1907 à Avallon (Yonne).....	41
Décès de M ^{me} <i>Gaston Boissier</i>	44

	Pages
M. le chanoine François Durand nommé Officier d'Académie.....	44
M. Jules Reboul promu Officier de l'Instruction publique.....	44
Naissance de Henri-Roger Poinso.....	44
Mariage de M ^{lle} Marcelle Allemand, petite-fille de M. Clavel.....	44
M. Dibie, ex-pupille de l'Académie, nommé professeur au lycée de Carcassonne.....	44
CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE (3 ^e session, à Autun, août 1907).....	45
Monument à LAMARCK.....	45
RACHAT de la maison natale de PIERRE CORNEILLE à Rouen.....	45
M. Barral délégué à la commission Boucher de Perthes.....	46
Concours de 1906. — Résultat.....	46-58
Prix Jules Salles à la Monographie de la ville d' Aimargues, par M. Jean Vidal.....	47
Programme du Concours de 1908.....	48
Séance publique de 1907.....	48-52-53
Récompenses accordées aux personnes qui ont fait des dons aux musées de la ville.....	48-52-53-58-61
M. Gaston Boissier remplacé par M. Paul Monceau, dans sa chaire de poésie et de littérature latines (Collège de France).....	51
Portrait de M. Alexandre Ducros offert à l'Académie par sa nièce, Mme Vve Challier-Ducros.....	57 (99-115)
MM. Jacques Rocafort et Henri Mazel couronnés par l'Académie française..	60
M. Gaston Darboux nommé Membre du Conseil Supérieur de l'Instruction publique.....	61
Distribution du Bulletin et des Mémoires de 1906.....	65-73
Décès de M. de Valfons, membre résidant.....	65
Mariage de Mlle Hélène Reinaud.....	65

	Pages
M. <i>Robert Challet</i> , pupille de l'Académie, obtient un 2 ^e accessit de violoncelle au Conservatoire National de Paris.	66
Offre de la correspondance (entre 1766 et 1785) de Louis de Mathéi de Valfons, marquis de la Calmette.	68-83
Commission de publication	70
Vacances trimestrielles.	71
M. <i>Poinso</i> nommé <i>Officier d'Académie</i>	73
Pupilles ou lauréats de l'Académie récompensés à l'exposition d'Avignon.	73
SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LA ROCHELLE (<i>Concours littéraire de 1908</i>).	73
Réunion d'Alise du 16 septembre.	73
Réception et remerciements par le Ministère de l'Instruction publique des 5 exemplaires du <i>Bulletin</i> et des <i>Mémoires de 1906</i>	74
46 ^e Congrès des Sociétés savantes (1908)	74
LE MUSÉE DE LA PAROLE.	80
Remplacement de MM. <i>de Valfons</i> , <i>membre résidant</i> , <i>Germer-Durand</i> , <i>Torcapel</i> , <i>membres non résidants</i> , <i>décédés</i> , et <i>Siméon Lhermite</i> , <i>démis-sionnaire</i>	83-98-102-126
Attributions sur le <i>Legs Maumenet</i>	86
Concours de la <i>Vieille France</i>	97
32 ^e Session des Sociétés des Beaux-Arts des départements (avril 1908).	98
Hommage par M ^{me} <i>Challier-Ducros</i> d'un recueil en plusieurs volumes des œuvres de son oncle <i>Alexandre Ducros</i> 57-99-115	57-99-115
Décès de MM. <i>Boiffils de Massanne</i> et <i>Paul de Rouville</i> , <i>correspondants</i>	99
M. <i>Henri Roux</i> , <i>correspondant</i> , promu <i>Officier de l'Instruction publique</i>	101
Le Ministère accuse réception des publications de l'Académie envoyées pour échange	101
Vote de 50 francs pour les inondés du Gard.	101
M. <i>Georges de Sorbier de Pougna-doresse</i> est élu, en remplacement de M. <i>de Valfons</i> , <i>membre résidant</i>	102 115-116

	Pages
M. <i>Henri de Pontmartin</i> est élu à la place de M. <i>François Germer-Durand</i> , membre non résidant.....	102-116
Troisième Congrès international de l'Histoire des Religions à Oxford (septembre 1908).....	117
Décès de M. le chanoine <i>Julien</i> , membre résidant.....	117
M. <i>Amédée Varin d'Ainvelle</i> est élu membre non résidant en remplacement de M. <i>Torcapel</i> , décédé.....	126
MM. les abbés <i>G. Fesquet</i> et <i>L. Valla</i> sont élus correspondants.....	126

ARCHÉOLOGIE

M. le chanoine <i>François DURAND</i> : <i>Sur quelques détails des Arènes de Nîmes</i>	48-53
M. <i>BRUGUIER-ROURE</i> : <i>Chronique et cartulaire du Prieuré de Saint-Saturnin-du-Port (948-1790)</i>	58
M. le chanoine <i>François DURAND</i> : 1° <i>Le bas-relief du prisonnier (1333)</i> ; 2° <i>Le pèsement des âmes et l'Annonciation</i>	60
M. <i>Paul RAYMOND</i> : <i>Les artistes de l'âge du Renne dans le Gard</i>	74
M. le chanoine <i>JULIEN</i> : <i>Le Temple de la forêt d'Halatte</i>	117

ÉCONOMIE POLITIQUE

M. <i>CLAVEL</i> : <i>L'art de gérer sa fortune. — Les établissements de crédit</i>	23
M. <i>CLAVEL</i> : <i>La mévente des vins à Tarascon en 1377</i>	84
M. <i>Henri ROUX</i> : <i>La Mutualité, la Coopération et la lutte contre la tuberculose (Rapport de M. Delamare)</i>	73-102

GÉOGRAPHIE

M. <i>MAZEL</i> : <i>La banlieue de Nîmes</i>	61-66
---	-------

HISTOIRE

M. BONDURAND : <i>La fortune de M de Trouillas, inventaire en langue d'Oc de 1486</i>	12
M. MAURIN : <i>La police du Gard sous le premier Empire</i>	17
M. l'abbé CHAILAN : <i>L'Hôtel des grands prieurs de Saint-Gilles dans la ville d'Arles</i>	38
M. le colonel ROBIN : <i>Les Imessebelen</i> .	45
M. DE BALINCOURT : <i>Un avocat général à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier au XVII^e siècle</i> ...	48
M. Prosper FALGAIROLLE : <i>Les Chartes et les transactions des seigneurs de Vauvert et de ses habitants</i>	74
M. BONDURAND : <i>Introduction aux cahiers de la sénéchaussée de Nîmes en 1789</i>	84
M. le chanoine François DURAND : <i>Un prélat constitutionnel (Jean-François Perier) par M. l'abbé Albert Durand (compte rendu)</i>	87
M. BRUNETON : <i>Lettre d'un Français au sujet des prochains Etats généraux</i>	105
M. DELAMARE (Jehan) : <i>Roger Bacon (1214-1292) et les théories modernes</i>	113

HISTOIRE NATURELLE

M. CLAVEL : <i>Etudes entomologiques de M. J.-H. Fabre</i>	28
--	----

LITTÉRATURE et BEAUX-ARTS

M. CLAUZEL : <i>Le peintre Barat</i>	12
M. Albert ROUX : <i>Li tres poetas nîmouès, Jean Reboul, Bigot, Alexandre Ducros</i>	12
M. F. MISTRAL à M. Jouve.....	31

	Pages
M. JOUYE : <i>Relations épistolaires entre le chevalier de Gaillard et François Séguier</i>	32
M. JOUYE : <i>Aulard et Péladan, réfuteurs de Taine</i>	45
M. ALLARD : <i>Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1906</i>	48-52-53
M. CLAUZEL : <i>Concours et legs</i>	48-56
M. MARUÉJOL : <i>Recherches sur le cycle de Guillaume d'Orange. II. La via Tolosana</i> (de J. Bédier)	52
M. POINSO : <i>Le rôle des Phéniciens dans l'histoire de la civilisation d'après les livres homériques</i>	62
M. l'abbé MAGNEN : <i>Reine Garde, orpheline</i> (œuvre posthume)	70
M. COULON : <i>Notes sur le mouvement féministe</i>	95

MÉDECINE

M. BONDURAND : <i>Examen médical d'un homme suspect de lèpre (1440)</i>	126
---	-----

PHILOSOPHIE

M. MAZEL : <i>Une excursion dans le champ de la libre-pensée</i>	60
--	----

POÉSIE

M. Albert ROUX : <i>L'intéramen dé des-à-nou-cent-siei</i>	12
M. Raymond FÉVRIER : <i>La Chasse. — Le Banquet</i> (sonnets)	29-48-56
M. BONDURAND : <i>Ballade hippique du XV^e siècle</i>	31
M. MAURIN : <i>A la mémoire des disparus du « Iéna » !</i> (de M. A. Chansroux)	38
M. GAL : <i>La Cigale et la Fourmi. — Le Corbeau et le Renard</i> (imitation patoise de La Fontaine)	38

	Pages
M. Albert ROUX : <i>Le Cœur</i>	41
M. REINAUD : <i>La colère de Nemausus</i>	45
M. GAL : <i>L'Erissoun et lis Lapinet</i>	48-49-56
M. Albert ROUX : <i>Parpaïoun</i>	51
M. BENOIT-GERMAIN : <i>La Vieya Galina</i>	62
M. BENOIT GERMAIN : <i>Le Renard et les Bœufs</i>	63
M. l'abbé MAGNEN : <i>Le Hou</i>	70
M. Albert ROUX : <i>Lou Candel de fiou (Souveni)</i>	79
M. Albert ROUX : <i>Per lis Inounda dou Gard</i>	85
M. REINAUD : <i>Pompéi</i>	96
JAN DE LA TOURMAGNE : <i>Lou Vieil e li très jouiné garçoun</i>	98
M. REINAUD : <i>L'éternelle blessure, par M. C. Bojero (Rapport)</i>	126

BULLETIN
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 12 janvier 1907.

Présents : MM. Allard, *président* ; Clavel, Mazel, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Maruéjol, Delamare, La Haye, Georges Fabre, Puech, Poinso, Reboul, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 1906 est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Il offre, au nom des auteurs, les hommages suivants :

MICHEL JOUVE et MARCEL GIRAUD-MANGIN : *Carnet de route du Conventionnel Philippe-Charles-Aimé GOUPILLEAU en mission dans le Midi (1793)*.

MICHEL JOUVE et MARCEL GIRAUD-MANGIN : *Lettres intimes du Conventionnel Philippe-Charles-Aimé GOUPILLEAU (de Montaigu) en mission dans le Midi après la Terreur (1794-1795)*.

LIEUTENANT GIMON : *Etude sur la préhistoire dans quelques vallées des Basses-Cévennes*.

M. le président Allard, s'adressant à ses confrères, dit :

« Messieurs,

» Les deuils se succèdent sans trêve autour de nous.

» Il y a quelques jours à peine, c'était M. le chanoine Bonnefoi, notre confrère, qui était frappé dans ses plus chères affections, par la mort de Mme Bonnefoi, sa mère. Notre profonde et affectueuse sympathie s'est aussitôt associée à sa vive douleur. Que M. Bonnefoi reçoive ici l'expression la plus cordiale de nos sentiments de condoléance (1)

» Hier, c'était le décès d'un éminent et regretté confrère. M. le pasteur Grotz, membre honoraire, venait de succomber à une longue et douloureuse maladie (2).

» M. le pasteur Grotz avait été élu membre résidant le 5 avril 1884. L'état de sa délicate santé ne lui permettait pas, depuis quelque temps, de suivre assidûment les séances, et cependant il fut d'une exactitude et d'une vaillance extrême dans l'année de sa présidence. Elle fut marquée par une distinction toute particulière et pleine de tact, qui lui valut un vote de félicitations, lorsqu'il remit à son successeur la charge des hautes fonctions qu'il venait d'exercer.

(1) Madame BONNEFOI est décédée, le mercredi 2 janvier 1907, à Beaucaire, à l'âge de 70 ans.

(2) M. Auguste GROTZ est décédé à Nîmes, dans sa 82^e année, le dimanche 6 janvier 1907. L'avis de son décès porte les titres suivants : pasteur, président honoraire du consistoire de Nîmes, ancien membre du conseil central des Eglises réformées de France, membre de la délégation libérale, membre honoraire de l'Académie de Nîmes, ancien membre du conseil d'arrondissement, fondateur de la crèche protestante de Nîmes et du sanatorium de Vialas, chevalier de la légion d'honneur.

» Personne n'a oublié l'éloquent et si moralisant discours qu'il prononça, dans la séance publique du 4 juin 1896, « sur la part de la religion dans l'éducation », question palpitante et du plus grand intérêt.

» A son tour, il jeta, lui aussi, son cri d'alarme sur le recul de l'idéal moral qui était la résultante de l'absence de tout enseignement religieux dans la formation de l'enfant, et aussi, dit-il ;

» Nous affirmons que quand il s'agit d'un enfant, de former un homme, la religion est un instrument essentiel, indispensable, admirable, l'élément éducateur par excellence, ce qu'il faut placer à la base de l'édifice et ce qui est le nécessaire et splendide couronnement. »

Sa santé s'affaiblissant, M. le pasteur Grotz, homme de devoir, voyant qu'il ne pouvait utilement suivre les travaux de la Compagnie, demanda à être remplacé ; et cette détermination inébranlable résista aux plus pressantes et aux plus affectueuses sollicitations, qui lui furent adressées au nom de ses confrères. Unaniment, alors, ils lui décernèrent le titre de *membre honoraire*, afin que le lien qui l'unissait à eux depuis si longtemps ne fût pas rompu.

» Que la mémoire de M. le pasteur Grotz soit saluée avec l'émotion des sentiments qu'inspire la vie d'un homme de vertu et de bien. »

M. *Clauzel*, secrétaire perpétuel, ajoute qu'il avait l'intention, en l'absence des confrères plus désignés que lui, d'adresser à M. Grotz un dernier adieu. Les volontés du défunt, respectées de tous, l'en ont empêché. Il donne connaissance des quelques paroles qu'il se proposait de dire sur le cercueil et il en dépose le texte sur le bureau pour être inséré au procès-verbal.

« Messieurs,

» L'heure très tardive à laquelle m'est arrivée la triste nouvelle du décès de M. Grotz empêche l'Académie de Nîmes de rendre à ce très honoré et regretté confrère les derniers devoirs comme elle aurait certainement tenu à le faire.

» Force m'est d'excuser les absents, ceux notamment qui ont qualité pour représenter ou conduire notre Compagnie, absences que provoquent et justifient trop l'éloignement et la rigueur persistante de la température.

» Bientôt des voix autorisées rappelleront la vie académique de M. Grotz ; elles le loueront comme il le mérite et comme il convient.

» En attendant et avant que disparaisse à jamais sa dépouille mortelle, le secrétaire perpétuel tient à le saluer respectueusement une dernière fois et à dire d'un mot tout le charme subtil et pénétrant qui émanait de la personne de M. Grotz et qui était comme le fond même de sa nature. Il en a senti les effets tout particulièrement durant l'année de sa présidence et il a joui avec bonheur de cette douce intimité créée par deux fonctions parallèles. C'est avec la plus vive et la plus tendre émotion qu'il se souvient de cette année au courant de laquelle M. le président Grotz lui a prodigué les marques de son affabilité pleine de distinction instinctive et de son affectueuse bienveillance. »

— M. le secrétaire annonce le décès, qu'il a appris par les journaux, de M. *Félix Boyer*, qui fit partie de l'Académie, comme *membre résidant*, du 5 avril 1879 à 1896 ; président en 1889. Notre compatriote, chimiste, ancien directeur du Laboratoire municipal de notre ville, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Esclavolles Lurey, près de Couflans (Marne), où il s'était retiré. Il était le père du caricaturiste parisien qui signe Moriss dans la

presse illustrée. Le départ de Nimes de M. Félix Boyer avait rompu tout lien entre notre Compagnie et lui.

M. *Bruneton*, trésorier, en conformité de l'art. 40 du Règlement, dépose ses comptes de l'année précédente. Ils sont renvoyés à l'examen d'une commission, qui sera composée en outre des membres du bureau, de MM. *Deloche*, *Clavel*, *Maurin*, colonel *Robin*.

La même Commission s'occupera aussi des publications.

Sont adjoints au bureau pour former la Commission du Concours : MM. *Gustave Fabre*, *Puech* et *J. Poinso*.

M. le secrétaire dit que, pour le Concours de 1906, qui comporte une étude sur un point d'histoire relatif au département du Gard, il a reçu, dans les délais réglementaires, deux mémoires :

1° Un Vicaire constitutionnel de Saint-Baudile. — L'abbé Louis Vèran (1765-1818).

2° Le Conventionnel J. P. Chazal de Pont-Saint-Esprit (1766-1840).

Enfin, sont adjoints au bureau pour former les commissions du Legs Maumenet et du Legs Jules Salles : MM. *Doze*, *Clavel*, *Mazel*, *Maurin*, *Reinaud*, *Allard*, *Gal*, chanoine *Bonnefoi*, *La Haye*, *Coulon*.

M. *La Haye* invite ses confrères à une exposition faite dans la Galerie Jules Salles par M. *Marcel Mérignargues*, pupille de l'Académie. M. le secrétaire perpétuel transmet cet avis, qu'il a reçu en sa qualité et qui est ainsi conçu :

VILLE DE NIMES

MUSÉE ET ÉCOLE

des

BEAUX-ARTS

—
DIRECTION

« Nimes, le 7 janvier 1907 »

» Monsieur et cher Confrère,

Le jeune Mérignargues expose en ce moment à la galerie Jules Salles une série de bustes et d'études de figure faites à l'atelier Mercié à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts. Le buste d'homme qu'il avait au dernier Salon figure dans cet ensemble. J'ai pensé qu'une visite à cette exposition très intéressante vous permettrait d'apprécier le talent déjà manifeste du jeune pupille de l'Académie et j'ai tenu à vous la signaler.

Veillez agréer Monsieur et cher Confrère, l'expression de mes bien dévoués sentiments.

» A. LA HAYE »

L'ordre du jour appelle l'élection, prescrite par l'art. 29 du règlement, d'un *président* et d'un *vice-président*.

Un premier scrutin est ouvert, qui donne, sur 15 membres présents et votants, 15 suffrages à M. *Fernand Daudet*. Il est proclamé, en conséquence, élu à l'unanimité, *président* pour l'année 1907.

Un second scrutin, ouvert pour la nomination d'un *vice-président*, donne 14 voix à M. *le chanoine François Durand*. Il y a un bulletin blanc. M. *le chanoine François Durand* est donc proclamé *vice-président* pour cette année 1907.

Après cette double élection, M. *le président Allard* dit :

« Messieurs,

» Avant de quitter le fauteuil de la présidence, que vos suffrages unanimes m'avaient chargé d'occuper pendant l'année qui vient de s'écouler, j'ai le bien doux mais impérieux devoir de vous remercier vivement de la bienveillance constante avec laquelle vous avez couvert mon insuffisance dans l'accomplissement de ces fonctions honorables, qui ont été portées si haut par les distingués et savants confrères qui m'ont précédé.

» Je remercie les confrères qui ont été appelés à me remplacer pendant mes absences, motivées par des raisons de santé.

» Je n'aurais garde d'oublier M. *Clauzel*, notre sympathique et dévoué *secrétaire perpétuel*, d'abord, pour avoir, avec le zèle qui le caractérise, mené à bien les diverses négociations relatives au monument Révoil, suivie de fêtes à l'organisation desquelles M. Bruneton a apporté un concours dévoué ; ensuite, pour m'avoir secouru en dehors de sa tâche habituelle, toute de labeur, dans la direction des séances.

» Ma présidence, Messieurs, si elle a été marquée par une éclatante et retentissante fête de famille, en souvenir de l'illustre architecte *Henri Révoil*, et par la réception de membres distingués, combien de deuils n'a-t-elle pas eu à enregistrer ! Que de tristesses profondes n'avons-nous pas eu à subir au sein de notre Compagnie par la mort de sept confrères dont trois membres résidants, du plus grand mérite :

Joseph Simon. — *Albert Hérisson*. — *Alexandre Ducros*.

» Que le sympathique et distingué confrère à qui j'ai l'honneur de céder le fauteuil de la présidence reçoive l'expression des vœux que je forme pour que l'année qui s'ouvre devant lui soit une année privilégiée, et qu'elle s'écoule dans la joie sans qu'aucun vide se fasse parmi nous ».

En l'absence de M. *Daudet*, président, retenu par la maladie, M. le chanoine *François Durand*, vice-président, remplace M. *Allard* au fauteuil. Il dit qu'à M. *Daudet* incombait le devoir agréable de faire l'éloge de l'année écoulée et de féliciter M. le président sortant de l'heureux et fructueux accomplissement de sa tâche ainsi que de le remercier de ses souhaits pour l'avenir. Quant à lui, il croit devoir se borner, sans discours, à se déclarer honoré de le remplacer momentanément et charmé d'accepter les vœux de M. *Allard* pour que l'année qui s'ouvre, moins tourmentée que celle qui finit, s'achève sans connaître la même tristesse des deuils renouvelés.

Ces allocutions, silencieusement écoutées et fortement applaudies, on passe aux lectures annoncées.

M. le secrétaire communiquant la lettre qu'il vient de recevoir de M. *G. Maurin*, obligé par une crise de grippe de garder la chambre ce soir, présente ses regrets et ses excuses et fait renvoyer à une séance ultérieure l'audition de son mémoire sur la *Police du Gard sous le premier empire*.

M. le chanoine *François Durand* donne alors connaissance du travail adressé par M. *Ed. Bondurand*, membre honoraire, et qui a pour titre : *La fortune de M. de Trouillas, inventaire en langue d'Oc de 1486*. Ce mémoire sera inséré au *Volume de 1907*.

M. le secrétaire communique une poésie patoise de M. *Albert Roux*, correspondant à Sanilhac : *L'interamen des-à-noù-cent-sièi*.

M. le secrétaire communique ensuite du même Correspondant un souvenir : *Li tres poétas Nimouès, Jan Reboul, Bigot, Alexandre Ducros*. C'est un joli récit.

Enfin, en son nom personnel, M. le secrétaire perpétuel, revenant sur le peintre *Barat*, auteur du portrait de *Séguier*, que lui avait commandé et payé l'Académie (*V. Bulletin de 1900*, page 95), rappelle que son mémoire,

présenté au Congrès des Beaux-Arts de 1904, et inséré au compte rendu officiel de cette session publié par le ministère (1904, p. 557), rapportait que ce peintre avait fait aussi le portrait de Voltaire. Ce portrait fut adressé à la grande Catherine de Russie par Voltaire lui-même avec une jolie lettre dont le texte était joint au mémoire. M. *Clauzel* s'est enquis en Russie, auprès des intendants des musées et même auprès de S. M. le Czar. Toutes les recherches faites pour retrouver ce Voltaire sont restées infructueuses, ainsi qu'il résulte des lettres qu'il communique et qu'il a reçues du *Conservateur de l'Ermitage impérial, section des tableaux* (St-Petersbourg, 23 janvier 1904) et de l'*Ambassade impériale de Russie* (Paris, 9 janvier 1907). Reste la lettre de Voltaire. Serait-elle apocryphe ? C'est un point à vérifier et qui le sera.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

Séance du 26 janvier 1907.

Présents: MM. le chanoine François Durand, *président*; Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Barral, Maruéjol, Delamare, Jouve, La Haye, Georges Fabre, Coulon, Poinso, Jules Reboul, *membres résidants*; Henri Roux, *correspondant*; C auzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Il offre l'hommage suivant, au nom de l'auteur :

ANTOINE CHANSROUX: *Le songe de Corneille, acte symbolique en vers.*

M. *le président* communique cette lettre de M. Daudet :

« Nimes, 20 janvier 1907.

» Monsieur le Président et cher Confrère,

» L'Académie vient de me faire l'honneur de m'élire Président pour l'année 1907.

» Je suis profondément reconnaissant à notre Compagnie de cette marque d'indulgente sympathie, dont je sens tout le prix.

» Il est malheureusement trop certain, à l'heure actuelle, que mon état de santé me met dans l'impossibilité absolue de remplir et par conséquent d'accepter les fonctions auxquelles nos confrères ont bien voulu m'appeler.

» Je vous serais donc très obligé de leur

présenter, dès la prochaine séance, mes excuses en même temps que mes remerciements, et de les prier de vouloir bien reporter sur un autre la charge si honorable qu'ils avaient songé à me conférer.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher Confrère, l'expression de tous mes meilleurs sentiments.

» F. DAUDET »

L'Académie prend acte avec le plus grand regret de la démission de M. Daudet et décide que son remplacement comme président aura lieu au cours de la présente séance.

M. le secrétaire communique une circulaire en date, à Paris, du 14 janvier courant, par laquelle « Le Matin » annonce un projet de construction d'un grand *Hôtel des Sociétés provinciales à Paris*. Cette circulaire indique qu'il « sera un club, un lieu de réunion, premièrement de toutes les Sociétés provinciales à Paris, deuxièmement des Sociétés des Beaux-Arts de la province qui voudraient s'affilier. » Elle ajoute : « Nous sommes heureux de vous dire que votre adhésion... ne comportera aucun frais. » L'Académie désire qu'il soit accusé réception de cette communication avec demande d'être tenue au courant de la suite donnée à ce projet afin de prendre, en temps opportun et suivant les circonstances, une détermination.

M. le secrétaire donne avis de la réception par le Ministère, suivant sa dépêche du 16 de ce mois, des *Mémoires de 1905* pour échanges et de leur réexpédition.

M. le président félicite M. Georges Fabre de son élévation, par arrêté du 23 de ce mois, au grade d'*Officier de l'Instruction publique*.

Il annonce avec satisfaction que, par décret du même jour, M. Paul Révoil a été nommé *Ambassadeur à Madrid* et il se félicite pour la Compagnie de l'honneur fait à un de ses *membres honoraires*.

M. le secrétaire rapporte cet entrefilet produit par un organe de la presse Nimoise et qui concerne un pupille de la Compagnie sur le *Legs Maumenet*. « Une très intéressante exposition des œuvres de *Marcel Mérignargues*, ancien élève de l'École Nationale des Beaux-Arts de Nîmes, élève de l'atelier Mercié à l'École Nationale des Beaux-Arts, vient de s'ouvrir à la Galerie Jules Salles. Cette exposition comprend une série de bustes et de nus parmi lesquels deux figures de grandeur naturelle. L'une de ces figures, celle du jeune garçon, dénote un sens de la sculpture décorative de bon augure.

« Les bustes sont traités avec une largeur d'observation assez rare chez un débutant et un parti pris de simplification, qui, en subordonnant les détails physiologiques aux grandes lignes, arrive avec maîtrise à l'expression des caractères.

« On retrouve dans tous ces divers morceaux l'heureuse influence des maîtres de la statuaire moderne. Il y a là surtout un buste en marbre de jeune femme délicatement et savamment traité dans sa finesse blonde et sa grâce un peu alanguie. Après d'aussi franches promesses il est permis d'attendre de notre jeune concitoyen des œuvres dans lesquelles s'affirmera avec plus d'assurance encore sa personnalité. »

Conformément à la décision ci-dessus rapportée et à l'article 29 du règlement, il est procédé à l'élection du *président* pour l'année 1907.

Le scrutin auquel prennent part les 16 membres résidants présents donne 15 voix avec un bulletin blanc à M. le chanoine *François Durand*, qui est, en conséquence, élu.

Un second scrutin est ouvert pour le remplacement à la vice-présidence de M. le chanoine *François Durand*. Il donne les mêmes résultats en faveur de M. le docteur *Barral*, qui est, par suite, proclamé *vice-président*.

Il y a donc lieu de procéder au remplacement de M. le chanoine *François Durand*, précédemment délégué aux fonctions de *Bibliothécaire*. L'élection, suivant l'article 59 § 2 et l'article 32 du règlement, est fixée à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un correspondant. M. *Jean Vidal*, auteur de la *Monographie d'Aimargues*, dont M. Bruneton a rendu compte dans la séance du 29 décembre 1906, est élu à l'unanimité.

L'Académie déclare la vacance du siège de M. *Alexandre Ducros*, membre résidant, décédé, et ordonne pour la prochaine séance l'ouverture du registre de présentation afin d'arriver à son remplacement.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Maurin* occupe la fin de la séance avec son mémoire sur *La police du Gard sous le premier Empire* dont il fait connaître la première partie.

La séance est ensuite levée.

Séance du 9 février 1907.

Présents : MM. le chanoine François Durand, *président* ; Clavel, Mazel, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Gal, Coulon, Poinso, Reboul, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. Ernest Pontal, de la succursale de la Banque de France à Nîmes, a été admis à la séance par le bureau sur la présentation de M. Clavel (article 44 du règlement).

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette réunion :

Il fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants par eux offerts.

VICTOR JEANNIN : *Catalogue de la Bibliothèque de Nîmes*. — TOME VII ; 1^{re} partie.

PAUL DELAUNAY : *Vieux médecins Mayennais*.

GALIEN MINGAUD : *Rapport sur les travaux de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NÎMES pendant l'année 1906*.

M. le *Président* donne connaissance de cette lettre :

« Nîmes, 7 février 1907.

» Monsieur le *Président* et cher *Confrère*,

» L'état de ma santé m'oblige à ne pas sortir le soir. A ce compte j'ai le remords de manquer à mes devoirs d'académicien et le regret de ne pouvoir jouir des travaux de mes chers *confrères*.

» J'ai donc l'honneur de vous prier d'être mon interprète auprès d'eux, d'abord pour qu'ils excusent mes absences, ensuite pour leur demander de vouloir bien me conférer l'honorariat. En quelque mesure, ils répareront ainsi pour moi « des ans l'irréparable outrage. »

» Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher confrère, l'expression de mes sentiments aussi respectueux que fraternels.

» Votre tout dévoué

» E. BENOIT-GERMAIN. »

Des renseignements fournis, il résulte que la résolution de M. *Benoît-Germain* est définitive et irrévocable. L'Académie ne peut donc que s'incliner. Elle le fait avec les plus grands regrets. Pour les atténuer, elle confère d'acclamation l'honorariat au confrère dont elle est obligée d'accepter la démission de *membre résidant* (art. 8 du règlement), et, comme conséquence, pour arriver à le remplacer, elle déclare ouvrir le registre de présentation.

En exécution de la décision prise au cours de la séance du 26 janvier, l'ordre du jour appelle l'élection d'un *bibliothécaire*. Le scrutin auquel il est procédé donne 13 votants sur lesquels M. *de Balincourt* obtient 12 voix : il y a un bulletin blanc. En conséquence, M. *de Balincourt* est proclamé *bibliothécaire*, fonctions qu'il déclare accepter.

L'INSTITUT DE CARTHAGE, *Association tunisienne des Lettres, Sciences et Arts*, dans une circulaire du 21 janvier 1907, dit :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous adresser un prospectus que l'Institut de Carthage lance pour annoncer la grande manifestation artistique qu'il organise pour le mardi de Pâques.

» Le but de cette manifestation est d'attirer l'attention du grand public sur l'affreuse dévastation des ruines de Carthage, que des

» équipes d'ouvriers attaquent de toutes parts
» pour les transformer en moellons vendus
» ensuite comme pierres à bâtir.
» Dans quelques mois, le mal sera irrémé-
» diable. »

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS DE BORDEAUX fait tenir le *programme*
de ses *concours pour l'année 1907 et les*
années suivantes.

M. *le secrétaire* rapporte que la *Commis-
sion des Finances* s'est réunie, le samedi
2 février courant, à 4 heures de relevée.
Etaient présents : MM. *le chanoine François*
Jurand, Clauzel, Jouve, Bruneton et de
Balincourt, les autres absents, empêchés et
excusés. Après avoir entendu le rapport de
M. *le trésorier* et ses explications, et après
avoir examiné les pièces de comptabilité, elle
conclut à l'adoption sans réserves.

M. *Bruneton, trésorier*, donne alors con-
naissance de son rapport, qui est ainsi conçu :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous soumettre le
compte rendu financier de l'exercice 1906 ; il
sera, suivant l'usage, divisé en cinq chapitres.

Compte ordinaire :

Les recettes se sont élevées à...Fr.	2.842 10
Les dépenses ont atteint	2.768 15
Laissant un léger excédent de.....	<u>73 95</u>

Détail des recettes :

En caisse chez le trésorier au 31 décembre 1905.....Fr.	295 20	}	2.515 10
Solde du compte courant Arnaud et Cie.....	2.219 90		
35 cotisations de membres résidants (Jetons 226 = 113 fr.).....	937		
22 cotisations de non résidants	330		
A reporter.....	<u>3.782 10</u>		

Report.....	3.782 10
27 cotisations de correspondants...	270
Subvention du Conseil Général.....	600
Idem du Conseil Municipal..	500
5 diplômes d'admission.....	50
Remboursement des médailles par la Mairie.....	76
Vente de volumes.....	46 50
Agio du compte courant Arnaud et Cie.	32 60
Total....Fr.	<u>5.357 20</u>

Détail des dépenses :

Compte du concierge.....	213 95
Compte de M. Chastanier, impri- meur.....	163 } 1.927
	1.764 }
Médailles et prix du concours.....	263 75
Séance publique.....	87 75
Abonnement « Revue du Midi »...	10
— Annales du Midi....	12
Convocations.....	42 60
Frais pour la bibliothèque.....	85 85
Compte de Margraf, relieur.....	56
Divers, timbres, recouvr., affranch.	69 25
Versé au compte courant.....	36
Total... Fr.	<u>2.804 15</u>
En caisse chez le trésorier	264 55
Solde compte courant Arnaud et Compagnie..	2.288 50
Total... Fr.	<u>5.357 20</u>

Compte des Jetons :

Jetons argent Æ : solde 54 ; distribués 10 ;
reste 44. Jetons argent Concours : solde 31 ;
distribués 15 ; reste 16. Jetons bronze Con-
cours : 41 sans modification. Jetons bronze Æ :
solde 130 ; rentrés 296 ; distribués 426 ; solde 19.
Il ressort une moyenne de membres présents
aux séances de 14 en 1904, 16 en 1905 et 19
cette année.

Compte de réserve :

Rente russe fr. 80 4 % 1880....Fr.	2.044 50
Remboursement des droits de succession Sabatier	2.479 50
Solde ancien.....	1.033 10
Encaissement d'intérêts (fr. 80 et 90)	170
Total... Fr.	<u>5.727 10</u>

Fondation Maumenet :

Cette fondation disposait de fr. 2.758 de rente 3 %, représentant un capital de fr. 93 515,30. Par suite du remboursement qui a dû être fait à M^e Bellot, notaire, par suite d'erreur dans son compte de gestion, il lui a été versé fr. 7.817. Pour faire face à cette dette, nous avons dû aliéner fr. 225 de rente 3 %, représentant au cours de 95.025, la somme de 7.108,60 ; ce qui réduit les rentes à fr. 2.533 et le capital à fr. 86.406, 70. Une somme de fr. 708,40 a été prélevée sur la réserve.

La Compagnie a accordé, en 1906, 10 bourses montant à fr. 2.600.

Fondation Jules Salles :

Cette fondation dispose de fr. 300 de rente 3 %, représentant un capital de fr. 10.138,05. Il a été attribué trois prix s'élevant à fr. 600 : le solde disponible est de fr. 325.

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau à l'appui de mes comptes les pièces justificatives et de solliciter l'approbation de ce rapport.

A l'unanimité, sont adoptées les conclusions de la Commission en faveur de l'approbation de ces comptes, et des remerciements sont votés à M. le trésorier, qui s'est abstenu en conformité de l'article 40 du règlement.

M. *Clavel* entretient ensuite ses confrères de *l'Art de gérer sa fortune* et des *Etablissements de crédit*.

M. *Clavel* reprend sa lecture sur l'art de placer sa fortune ; il s'occupe des emprunts d'Etats, si fréquents surtout depuis un quart de siècle ; des actions et obligations des chemins de fer, des emprunts des départements et des communes, des valeurs industrielles, valeurs à lots, etc.

« A propos des institutions de crédit, il donne des détails sur l'organisation passée et des maisons de Banque, sur les modifications apportées à cette organisation, à mesure que les grandes entreprises se multiplient et que les besoins du commerce et de l'industrie augmentent.

» En regard des avantages et commodités apparents ou réels qu'offrent ces établissements aux capitalistes, aux rentiers et au commerce, il signale les reproches qu'on leur adresse et qui peuvent se résumer ainsi.

» Les grands établissements de crédit ont presque partout remplacé les Banques locales, et ne se bornent plus aux opérations de Banque proprement dites dont ils ont considérablement réduit les prix et bénéfices. La confiance qu'ils inspirent amène dans leurs caves des sommes considérables, mises en dépôt et pour lesquelles ils ne paient qu'un intérêt minime. Pour utiliser ses capitaux, ils se chargent, moyennant de fortes commissions, d'emprunts ou d'émissions d'emprunts d'Etats ou de Sociétés ; les plus importants ont même formé une sorte de consortium fermé qui, disposant, dit on, de 3 milliards, leur permet d'éviter ou de diminuer la concurrence, de traiter les plus grosses affaires surtout étrangères, et avec

l'aide de certaines de succursales répandues partout, et le concours de la presse, de placer les titres de ces affaires. Ainsi avec l'argent français drainé par eux, les Etats étrangers créent des voies de transport, un outillage agricole et industriel, grâce auxquels ils font une concurrence funeste à nos produits. En outre, ils peuvent, à leur gré, faire la hausse ou la baisse et tromper le public sur l'état de notre marché financier et la valeur des titres qui y sont cotés. On voit là un danger national, d'autant plus grand qu'aucun contrôle n'est exercé sur les valeurs admises à la cote ou en Banque et l'on demande au gouvernement de prendre des mesures pour protéger nos intérêts généraux et les intérêts particuliers de l'agriculture, de l'industrie et du commerce français.

M. *Clavel* reconnaît que la situation actuelle ne manque pas de gravité, et il constate que, tout récemment, le gouvernement, répondant à une question à la tribune de la Chambre, a déclaré qu'il allait tenir compte des observations qui lui ont été faites à ce sujet.

» De pareilles questions, dit, en terminant, M. *Clavel*, doivent être, d'ailleurs, examinées, discutées et traitées avec une grande prudence ; il ne faudrait pas, en vue de moraliser notre marché financier, paralyser l'action souvent utile et légitime des établissements visés et faire bénéficier les marchés étrangers des bénéfices dont, actuellement, le nôtre à presque le monopole. »

Après cette lecture, M. *le président* dit :

« Messieurs,

« M. *Clavel* vient de nous communiquer un très intéressant travail sur « l'Art de gérer sa fortune ». Nous ignorons dans quelle mesure il a utilisé dans la pratique les connaissances que révèle son étude. Mais il est un art auquel M. *Clavel* devrait nous initier, il l'a admirablement connu, cet art, je veux parler de cet

heureux ensemble de qualités qui lui permettront de fêter, dans deux jours, ses noces d'or.

» Je prie notre cher confrère de vouloir bien joindre aux félicitations de sa famille et de ses amis, celles des membres de l'Académie. N'est-il pas vrai, d'ailleurs, qu'ici les confrères sont des amis et ne forment qu'une famille ?

» Puissiez-vous, cher et vénéré confrère, après vos noces d'or, célébrer un jour vos noces de diamant ! Puissions-nous tous, Messieurs, dans dix ans, redire avec le même cœur, les mêmes félicitations ! »

Très touché de ces paroles et de la manifestation de sympathie de ses confrères, M. *Clavel* répond en rappelant le mot de M. *Gaston Boissier* : « Je ne me serais jamais douté qu'on pût trouver tant de plaisir à avoir quatre-vingts ans. » Il ajoute qu'il a toujours été très dévoué à la Compagnie, et qu'il a toujours montré et prouvé ce dévouement autant qu'il l'a pu. Il promet que ce dévouement ne sera pas amoindri par l'âge.

Ces paroles sont vivement applaudies.

Elles méritent un complément, que M. *le secrétaire perpétuel* aurait ajouté à ce procès-verbal. Ce complément a été formulé ensuite par M. *Clavel* lui-même dont il est convenable de conserver la rédaction.

Dès le lendemain de cette séance, M. *le secrétaire perpétuel* a transmis ce qui précède le concernant à notre vénéré confrère. Il a reçu, en réponse, la lettre suivante :

« Nimes, 13 février 1907.

» Monsieur le secrétaire perpétuel
de l'Académie de Nimes, mon cher Confrère,

» Vous avez bien voulu me transmettre, pour être lu au milieu de ma famille et de mes amis, le texte des félicitations que m'a adressées, dans la séance du 9 février, notre Président, à l'occasion de mes noces d'or. » Vous

avez fait précéder ce texte des respectueux et affectueux hommages du secrétaire perpétuel de l'Académie.

» Il a fallu la présence autour de moi de tous mes enfants, présence, hélas ! trop courte de quelques-uns, pour m'absorber au point de retarder une réponse que je vous dois.

» Aujourd'hui, l'exode a commencé, le vide se fait, et je m'empresse de vous dire que tous nous avons été vivement touchés de votre envoi et vous en sommes profondément reconnaissants.

» Si, vieillard, je n'avais été, comme un enfant, troublé par la manifestation, aussi flatteuse pour moi qu'inattendue, de samedi, je n'aurais pas manqué de rappeler fort opportunément un fait académique ancien qui eût intéressé nos confrères et vous.

» Le 11 février 1907 n'est pas seulement le 50^e anniversaire de mon mariage civil et religieux, il est aussi, exactement, le 25^e anniversaire de mon élection à l'Académie, le 11 février 1882. Noces d'argent et noces d'or le même jour ! Et cette coïncidence est due à l'un de nos confrères les plus regrettés, qui était mon contemporain, mon camarade du Lycée de Nîmes.

» M. Albin Michel avait voulu faire de son camarade son confrère : avec le concours de plusieurs de ses confrères, parmi lesquels M. Jean Gaidan particulièrement, il avait posé ma candidature, préparé mon élection, et manœuvré de telle sorte qu'elle pût être fixée au 11 février.

» En rapprochant les circonstances de mon élection en 1882, de votre lettre de 1907, je suis amené à constater, et je le fais de grand cœur, la délicatesse et l'élévation des sentiments qu'apportent dans leurs rapports entre eux les membres de notre Compagnie.

Cordialement à vous,

CLAVEL. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 23 février 1907.

Présents : MM. le chanoine François Durand, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Allard, Barral, Maruéjol, Delamare, Jouve, colonel Robin, Gal, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Donnedieu de Vabres, Poinso, Reboul, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques.

M. le *docteur Jules Reboul* fait hommage de son mémoire sur un *Fibromyome de la portion abdominale du ligament rond*.

M. le *secrétaire* donne connaissance de cette lettre :

« Nîmes, 12 février 1907.

« Monsieur et cher Confrère perpétuel,

» Je suis très touché des termes en lesquels vous m'annoncez ma nomination de membre honoraire de l'Académie de Nîmes. Les sentiments que vous exprimez à mon égard sont ceux que je professe pour vous. La réciprocité est vraie. Je ne doute point qu'avec la même sympathie, la même urbanité que par le passé, nous ne goutions encore le charme d'intéressantes relations.

» J'espère bien ne pas m'ankyloser dans l'honorariat et désire cultiver l'activité cérébrale aussi bien pour notre Académie que pour le prochain et pour moi-même.

» Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire perpétuel et cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux et les plus dévoués.

» E. BENOIT-GERMAIN »

M. le secrétaire annonce que, à la date du 13 février courant, a été élevé au grade d'*officier du Mérite agricole* notre correspondant récemment nommé M. Vidal (Jean), agriculteur à Aimargues (Gard), dit le Journal Officiel : Lauréat des concours agricoles ; nombreux articles sur l'agriculture ; 30 ans de pratique agricole. — Chevalier du 13 juillet 1900.

M. le secrétaire extrait des envois enregistrés aujourd'hui le N^o du 15 janvier 1907 du *Bulletin de la SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES DE FRANCE*. A la page 118, sous le titre : *Les affiches barbares*, il est parlé d'une Circulaire commerciale envoyée par l'AGENCE DE PUBLICITÉ REMOULINOISE ET DU PONT-DU-GARD. La société rend compte des démarches utiles qu'elle a faites pour empêcher la profanation proposée et qui ont eu pour effet « les mesures nécessaires en vue de l'application des dispositions de la loi du 27 janvier 1902 relative à l'affichage sur les édifices ou monuments ayant un caractère artistique ».

On passe aux lectures annoncées.

M. Ctavel entretient l'Académie de la 5^e série des *Etudes entomologiques* du savant professeur M. J.-H. Fabre.

« Cette série comporte 3 études : la 1^{re} relative au Scarabée sacré (Bousier), la 2^e à la fable de la Cigale et la Fourmi, la 3^e à la Mante religieuse (Prego-Dieou).

« Par ses travaux personnels, faits avec une intelligence éclairée, une volonté tenace, qu'aucune difficulté ne rebute, avec un esprit observateur de la plus rare intensité, M. Fabre, correspondant de l'Institut, a mérité le nom de roi de l'observation ; après avoir tout étudié, tout contrôlé, il signale et rectifie définitivement les erreurs perpétuées par les légendes populaires et même par les auteurs les plus autorisés.

« L'œuvre est des plus attachantes par le détail des observations et leurs résultats, et aussi par la belle langue qui les raconte : M. Clavel démontre par des citations qu'elle est instructive et qu'elle offre au lecteur tout le charme du meilleur roman. »

M. *Gustave Fabre* communique les poésies adressées par M. *Raymond Février*. Ce sont, sous forme de sonnets, deux tableaux de la vie au moyen-âge : *La chasse* et *le Banquet*. Le premier comprend cinq sonnets et le second six. *La Chasse* est retenue pour la prochaine séance publique.

Après avoir constaté que la dernière inscription pour le remplacement de deux *membres résidants* est à la date du 9 de ce mois, l'Académie prononce la clôture du registre de présentation et fixe la double élection au samedi 9 mars prochain, délai réglementaire (art. 22).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 9 mars 1907.

Présents : MM. le chanoine François Durand, *président* ; Clavel, Maurin, comte de Balincourt, Reinaud. Barral, Maruéjol, Delamare, Jouve, colonel Robin, Gal, chanoine Bonnefoi, Coulon, Poinso, Reboul, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 février est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui ont été reçues durant la quinzaine dernière.

M. le *secrétaire* mentionne avec la plus grande tristesse le deuil cruel qui atteint un *membre honoraire* très sympathique, M. Léonce de Curières de Castelnau, par la mort rapide de son frère M. Clément de Curières de Castelnau, ingénieur en chef au corps des Nîmes, décédé à Paris le vendredi 1^{er} mars courant. Les condoléances de la Compagnie seront consignées au procès-verbal.

M. le *secrétaire* fait part avec émotion du décès de M. Alfred Torcapel de la Vigne, *membre non résidant*. M. Torcapel a succombé, le 5 mars, dans sa 76^e année, en son domicile, à Avignon, où il s'était retiré, en prenant sa retraite d'Ingénieur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Membre de la Société géologique de France et de plusieurs Sociétés scientifiques, il appartenait à l'Académie de Nîmes, depuis le 27 janvier 1883, comme *membre résidant*, devenu, le 9 février 1884, *membre non résidant*, quand il quitta Nîmes pour Avignon. C'était un géologue des plus érudits. Il avait fait, notamment sur la source de la Fontaine, d'intéressants travaux, qui ont

honoré notre Compagnie. Il avait, à Avignon, dirigé pendant un certain nombre d'années, le service des études de la traversée du Rhône, pour la liaison des deux lignes ferrées longeant le fleuve. Il avait collaboré avec M. Zaccharevicz, professeur départemental d'Agriculture, à la carte agricole de Vaucluse. Sa mort est une grande perte pour la science et un deuil cruel pour ses amis.

Il est procédé aux élections portées à l'ordre du jour.

Un premier scrutin est ouvert auquel prennent part les 16 membres présents. M. *Max Raphel*, architecte, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé *membre résidant*, en remplacement de M. A. *Ducros*, décédé.

Un second scrutin, ouvert pour le remplacement de M. *Benoît-Germain*, *démissionnaire* et devenu *membre honoraire*, donne 16 voix, soit l'unanimité des membres présents et votants, à M. *Félix Mazauric*, *conservateur du Musée Archéologique*, qui est déclaré, en conséquence, élu *membre résidant*.

On passe aux lectures

En l'absence de M. *Bondurand*, son travail est lu par M. *Maurin*. Cette communication a pour titre : *Ballade hippique du XV^e siècle*. Elle est indiquée pour être insérée dans le volume des *Mémoires de 1907*.

M. *Jouve* donne ensuite connaissance d'une lettre que lui a adressée le grand poète provençal F. Mistral à l'occasion de l'envoi des *Lettres intimes du conventionnel Goupilleau (de Montaigu)* pour la bibliothèque du *Museon arlaten* ; il pense que ce document, écrit dans la plus pure langue provençale, pourra intéresser ses confrères :

« Maiano, 18 de febríe 1907.

« Vous tourne dire gramaci — e osco ! — pèr la nouvello publicacioun que venès de faire, moun counseié, emé li letro de Marin (qu'es aco, Marin) e de Goupilleau. Tout acò

bèn interessant et me sèmblo d'entèndre la
vièio cansoun de l'époco :

De brin o de bran
Cabussaran
Doù fenestroun
De Tarascoun
Aquéli gus de sans-culoto !
Pourtarai la broucaduro au *Museon arlaten*.
Adessias
Amistousamen.

F. MISTRAL »

La conversation s'engage sur le sens exact de l'expression — *e osco!* — fort employée encore dans le département du Gard, mais qui serait tombée en désuétude, dans Vaucluse. D'après le *Trésor du Félibrige* de F. Mistral le mot peut, par métaphore, signifier : *bravo*. A Nîmes et dans le Gard on l'emploie surtout dans le sens de « c'est juste ! c'est exact » avec un geste significatif du pouce. *L'osco* est l'entaille qui sur le fléau de la romaine sert à marquer le poids.

C'est dans un pamphlet de Beaumarchais qu'on trouve la phrase : « Quès aco marin ! »

M. Jouve signale dans le *Bulletin de la Société des amis du vieil Arles* à la page 78, numéro d'octobre 1906, l'indication des relations épistolaires qui existèrent entre l'archéologue arlésien, chevalier de Gaillard, et François Séguier dont le souvenir est si cher à l'Académie de Nîmes. Cette correspondance commencée en 1762 dura une dizaine d'années. En avril 1769, à propos de monnaies grecques, de Gaillard se plaint d'avoir été trompé par les Italiens qui les lui ont fournies : « ils secouent » leurs puces sur nous, nous n'obtenons d'eux » que leur rebut. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 23 mars 1907.

Présents : MM. le chanoine François Durand, *président* ; Clavel, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Maruéjol, Delamare, Lavergne, colonel Robin, Gal, Coulon, Poinso, Reboul, Mazauric, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la quinzaine dernière.

Il dépose également l'hommage de M. EDMOND GUIRAUD : *Anna Karénine*, pièce en 5 actes et sept tableaux d'après le roman de Tolstoï.

M. le *président* souhaite la bienvenue à M. Félix Mazauric en ces termes :

« M. Mazauric, conservateur des musées
» archéologiques, est un travailleur bien con-
» nu par ses études sérieuses et riches en do-
» cuments sur la spéléologie, la géologie et la
» préhistoire. Le goût passionné de notre nou-
» veau confrère pour tout ce qui concerne
» nos musées nimois, nous promet de très
» intéressantes communications. L'Académie
» se fera une joie de les accueillir d'autant
» plus volontiers qu'elle ne fera que rétablir en
» cela les anciennes traditions. »

M. Mazauric remercie l'Académie de son élection. Il dit qu'il la considère moins comme un hommage à ses travaux passés que comme un encouragement pour l'avenir. Il promet la continuation de son ardeur et le redoublement même de son zèle et assure la Compagnie de son désir de lui être utile autant qu'il sera en

son pouvoir par ses recherches, ses études et ses communications.

M. le secrétaire communique la lettre qui suit :

« Nîmes, 14 mars 1907.

« Monsieur le secrétaire perpétuel,

« Vous avez bien voulu m'annoncer que l'Académie de Nîmes m'a élu en remplacement de notre regretté poète nîmois Alexandre Ducros.

« Je viens vous remercier de cette communication, et vous prier en même temps de présenter mes excuses à M. le Président ainsi qu'à mes nouveaux collègues.

« A mon grand regret il me sera impossible d'assister à la prochaine séance le 23 mars ; je serai à cette époque en Italie où je dois passer les vacances de Pâques.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments bien respectueusement dévoués.

« MAX RAPHEL »

M. le secrétaire donne connaissance des lettres suivantes :

« Marseille, 10 mars 1907.

» Cher Monsieur,

» Je viens de recevoir, par l'intermédiaire de mon beau-frère, M. Anterrieu, les exemplaires de la brochure que l'Académie de Nîmes a bien voulu faire éditer, en souvenir de la fête d'inauguration du monument Henry Révoil.

» En le parcourant, nous avons revécu, Madame Morel, nos enfants et moi, cette journée pour nous inoubliable. Rien ne saurait en effet effacer de nos cœurs tous ces témoignages d'estime et d'admiration rendus à la

mémoire de notre père si regretté et la sympathie dont nous fumes entourés. L'Académie, par sa bienveillante attention, rend ainsi durables ces impressions si flatteuses pour nous.

» C'est donc de tout cœur et avec un sentiment de profonde reconnaissance que nous la remercions de cet hommage rendu au Maître disparu et de la délicate pensée qui l'a guidée.

» A vous, cher Monsieur, revient une grande part de notre gratitude et de nos remerciements, car, dès les premiers jours, vous avez mis au service de cette cause, le dévouement le plus complet et vous l'avez défendue et soutenue de toute votre énergie jusqu'à l'apothéose finale.

» A l'expression de ma reconnaissance personnelle, j'ajoute, cher Monsieur, l'assurance de mon affectueux attachement.

Henri MOREL-RÉVOIL »

Association provinciale des ARCHITECTES FRANÇAIS.

« Rouen, 8 mars 1907.

« A Monsieur Clauzel, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes,
Le Président de l'Association provinciale des Architectes français.

« J'ai l'honneur de vous remercier de la charmante plaquette que vous avez bien voulu me faire parvenir au nom de votre Compagnie.

« L'Académie de Nîmes perpétue ainsi la touchante manifestation faite en l'honneur de Henry Révoil, de si regrettée mémoire.

« Je vous serais reconnaissant, Monsieur le secrétaire perpétuel, de vouloir bien transmettre à l'Académie de Nîmes l'expression de ma gratitude, et agréer en même temps l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

L. LEFORT »

M. Jean Vidal, récemment nommé correspondant, remercie à nouveau en ces termes :

« Paris, le 8 mars 1907.

« Monsieur et cher confrère,

» J'ai bien reçu les statuts de l'Académie de Nîmes, le volume des Mémoires pour l'année 1905 et le diplôme de correspondant.

» Je vous remercie de votre envoi, et vous prie de ne pas m'oublier dans l'expédition des publications émanant de l'Académie et principalement des sujets de concours.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» J. VIDAL »

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS fait tenir cette circulaire :

« Reims, le 29 février 1907.

» Monsieur le Président,

» Nous avons l'honneur de vous communiquer le vœu émis par notre Société, dans sa séance du 26 janvier 1907, relativement à la conservation sur place des richesses littéraires et artistiques mises aujourd'hui sous séquestre :

« L'Académie, renouvelant le vœu qu'elle a déjà formé en 1905 en faveur des édifices religieux et des œuvres d'art qu'ils contiennent, en exprime un semblable à l'effet de voir sauvegarder et conserver sur place toutes les œuvres d'art, les bibliothèques et les collections en tous genres dépendant des menses et des autres établissements publics du culte récemment supprimés. »

» Inspirés par une pensée de préservation et de décentralisation, nous vous prions de vouloir bien vous associer à ce vœu, en l'appuyant auprès des pouvoirs publics et en agissant en

sa faveur sur l'opinion autour de vous. Il s'agit, en effet, d'obtenir le maintien de toutes ces choses précieuses où elles se trouvent, et dans leur cadre séculaire, comme étant le patrimoine historique, la parure et l'attrait de chacune de nos villes.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments de parfaite considération et d'entier dévouement.

» *Le Président, Dr A. BOURGEOIS ;
Le Vice-Président, Alph. GOSSET ;
Le Secrétaire général, H. JADART ;
Le Secrétaire archiviste, L. DEMAI-
SON.* »

L'Académie accepte avec reconnaissance l'hommage ainsi proposé :

MERCURE MUSICAL

et

BULLETIN FRANÇAIS

« Paris, le mars 1907.

de la

S. I. M.

Société Internationale
de Musique

(SECTION DE PARIS)

« Monsieur le Président,

« Nous prenons la liberté de vous adresser ci-contre les 2 exemplaires parus du Bulletin français de la S. I. M. en vous informant que le service gratuit en sera fait à votre Société.

« Connaissant tout l'intérêt que vous portez aux recherches historiques, nous pensons que vous réserverez bon accueil à cette publication.

« Veuillez croire, Monsieur le Président, à nos sentiments les plus distingués.

« L.-M. FORTIN et Cie »

M. *Maurin* dépose une poésie de M. *Chansroux*, jadis correspondant de la Compagnie à Beaucaire.

A LA MÉMOIRE DES DISPARUS DU « IÉNA » !

— L'Endeuillement de la patrie ! —

RÉCIT.

M. *Maurin* fait remarquer que le manuscrit portait d'abord : *de l'Iéna*, sur quoi une correction a mis : *du Iéna*.

La discussion s'engage sur cette double formule employée par les uns et par les autres et qui a soulevé des opinions divergentes. La conversation est entretenue par plusieurs membres parmi lesquels : M. *le président*, M. *le secrétaire perpétuel*, MM. *Maruéjol*, *Gal*, *Delamare*. L'Académie, qui n'entend point légiférer en cette matière et à cette occasion, ne prend aucune décision, laissant à chacun toute liberté pour se résoudre en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux locutions.

M. *Gal* donne lecture de ses deux *fables patoises* imitées des deux premières de La Fontaine : *La Cigale et la Fourmi*. — *Le Corbeau et le Renard*.

M. *Maurin* communique enfin le mémoire de M. *l'abbé Cheilan*, correspondant, sur *l'Hôtel des grands prieurs de Saint-Gilles dans la ville d'Arles*.

M. *le secrétaire perpétuel* avait eu son attention éveillée par une *Notice sur la vie et les œuvres de M. Jules Oppert*, lue par M. *R. Haussoullier*, membre de l'Académie (Inscriptions et Belles-Lettres), dans la séance du 9 novembre 1906. On se souvient de la longue et très vive controverse soutenue entre lui et M. *Aurès*, l'un de nos anciens les plus éminents, sur la *métrologie assyrienne*.

Cette vieille dispute devait avoir un écho dans la *Notice* dont s'agit. En effet, à la page 591 (Bulletin de novembre 1906), M. *Maruéjol* a relevé cette phrase qui y fait allusion et qu'il nous convient de noter comme un hom-

mage à la science et à la dialectique de notre confrère : « Il reprit aussi ses recherches de « métrologie assyrienne, qu'il n'avait jamais » abandonnées ; le sujet était difficile et les » contradicteurs, Lepsius et Aurès, redouta- » bles : Jules Oppert leur tint tête et il eut le » mérite de déterminer exactement les mesu- » res agraires. »

Sur cette constatation fort honorable pour notre Compagnie, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 avril 1907.

Présents : MM. Barral, *vice-président*, remplaçant M. le chanoine François Durand, *président*, absent ; Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bruneton, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, chanoine Bonnefoi, La Haye, Mazaureic, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars est lu et adopté.

A l'occasion du procès-verbal, de nouvelles observations sont échangées sur les locutions *L'Iéna* ou *Le Iéna*. M. de Balincourt, notamment, donne connaissance d'une lettre d'un officier de marine, son neveu. M. Maruéjol cite deux grands journaux de Paris, dont les rédacteurs possèdent bien leur langue, le *Temps* et les *Débats*, qui ont chacun pris une position diamétralement opposée.

M. le *secrétaire perpétuel* dit que la presse locale aussi s'est occupée de la question en rapportant plus ou moins fidèlement la discussion qui avait eu lieu au sein de l'Académie dans sa dernière séance. Le *Journal du Midi* (numéro du vendredi 29 mars 1907) est allé plus loin : pour critiquer la Compagnie, il a supposé et allégué une décision qu'elle n'avait pas voulu prendre et qu'elle n'avait pas prise.

L'Académie persiste dans sa prudente attitude, ne voulant pas prendre parti et s'autoriser à condamner l'une ou l'autre de ces locutions. Des deux côtés, on est donc resté sur ses positions, d'accord pour reconnaître, selon un mot très juste qui a clos la discussion, que l'un ou l'autre se dit ou se disent.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques reçues des Sociétés correspondantes depuis la dernière séance.

Il offre, de la part des auteurs, les hommages suivants :

GALIEN MINGAUD et L. CAPITAN : *La pierre sculptée à figure humaine de Bragassargues (Gard)*.

PAUL EUDEL : *Bibliographie de Royat*.

Il dépose la photographie de M. *Albert Roux*, correspondant à Sanilhac, que celui-ci accompagne de cette dédicace :

A mi fraire.

Per l'Academia de Nimes.

Lou paure rimaire Roux,
Enfant de l'Academia,
Per si fraires amistadous,
Manda sa fotografia.

M. *le secrétaire* a le plaisir d'annoncer à ses confrères que M. *Fernand Janin*, pupille de l'Académie, déjà premier second grand prix de Rome (architecture) en 1905, vient de subir avec succès le concours pour l'admission en loge en 1907.

M. *le secrétaire* communique la circulaire de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE (Paris, 26 mars 1907), qui est accompagnée du programme projeté et qui est relative au Congrès archéologique devant être tenu à Avallon (Yonne), du 11 au 19 juin, par cette Société. (Soixante-quatorzième session. — 1907.)

Communication est donnée d'une poésie de M. *Albert Roux*, correspondant, de Sanilhac : *Le Cœur*.

M. *Maurin* fait hommage d'un manuscrit qu'il déposera aux archives de l'Académie quand il en aura terminé la publication, par extraits, qu'il compte faire dans la *Revue du Midi*. M. *le président* remercie de cet hom-

mage M. *Maurin*, qui fournit sur ce manuscrit les renseignements suivants :

« En bouquinant à Paris, M. *Maurin* découvrit un manuscrit dont l'écriture élégante et très lisible, chose rare même aujourd'hui, fit la conquête du flâneur qui l'acheta.

» Il y est traité d'un voyage de Lyon à Genève en 1790, avec séjour dans cette dernière ville et retour en France par Chamonix. Là, notre voyageur trouva un assez grand nombre de curieux de la nature, qui, grâce au développement des voies de communication, commençaient à s'y rendre.

» Ce récit n'est pas signé, mais, grâce à certains passages où il se nomme, nous savons qu'il est d'un monsieur Eymard, né à Marseille de parents grenoblois, beau-frère de M. de Seynes, protestant et admirateur fervent de J.-J. Rousseau.

» Il joue un rôle politique à Marseille au commencement de la Révolution, mais bientôt, dégoûté du pouvoir ou remplacé par de plus ardents que lui, il passe à Bellegarde, où il avait une propriété, les jours sombres de la Convention.

» Plus tard il habita Nîmes et devint membre de notre Académie, où il lut et publia 17 mémoires. Une surdité prononcée l'empêchait de prendre part aux discussions.

» Son journal est écrit dans le style imagé et pompeux de l'époque. Il contient des pages très intéressantes, qui, on l'a dit, vont être publiées. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 20 avril 1907.

Présents : MM. Allard, *président sortant*, appelé, en conformité de l'art. 34 du règlement, à remplacer M. *le président*, retenu par une indisposition, et M. *le vice-président* absent ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Jouve, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Puech, Poinso, Reboul, Raphel, Mazauric, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté.

M. Allard, pour saluer M. Raphel, qui prend séance, dit qu'il est heureux du hasard qui le ramène, ce soir, au fauteuil de la présidence, en l'absence du *président* et du *vice-président* absents. Il se félicite de pouvoir souhaiter la bienvenue au sein de l'Académie à un confrère qui cultive, comme lui, l'art de l'architecture et qu'il voit s'y distinguer par d'importants travaux. Il lui souhaite de continuer à briller dans cette voie en devenant un Académicien utile et assidu.

M. Raphel remercie M. *le président* et ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élisant. Il donne un souvenir ému à M. Alexandre Ducros, le poète aimé qu'il est appelé à remplacer. M. Allard a été assez aimable pour rappeler que leurs semblables occupations les amènent à se rencontrer souvent et à se côtoyer dans leurs travaux. M. *le président* doit savoir que généralement on est ainsi plus habile à manier le crayon et le compas qu'à composer des mémoires littéraires.

Le nouvel élu promet du moins son exactitude aux séances et tout son intérêt aux travaux de la Compagnie.

Ces deux allocutions applaudies, M. *le secrétaire* fait agréer les excuses de M. le président que la grippe empêche d'assister à la séance.

Il dépose les envois reçus durant la quinzaine dernière des publications périodiques des Sociétés correspondantes.

M. *le secrétaire* annonce le décès de M^{me} GASTON BOISSIER, née *Amélie* EUGÈNE BURNOUF, survenu en son domicile, à l'Institut, le 7 avril 1907, dans sa 75^e année. M. *le secrétaire*, dès qu'il a connu le malheur qui frappait notre honoré confrère, s'est empressé de transmettre les cordiales condoléances de la Compagnie à M. *le secrétaire perpétuel de l'Académie française*.

A côté de ce deuil, la Compagnie doit enregistrer des événements heureux.

A l'occasion du congrès des Sociétés savantes qui vient d'être tenu à Montpellier, M. le *chanoine François Durand*, président de l'Académie, a été nommé *officier d'Académie*; et M. le *docteur Jules Reboul* a été promu officier de l'*Instruction publique*.

M. *Poinso* a vu s'accroître sa famille d'un fils, Henri-Roger.

M. *Clavel*, qui fêtait naguère ses noces d'or, va assister, après-demain lundi 22, au mariage de l'une de ses petites-filles, Mlle Marcelle Allemand, avec M. Georges Cantier, avocat à la Cour d'appel de Nîmes.

M. Fernand Janin, pupille de l'Académie, élève architecte à l'École nationale des Beaux-Arts, vient d'obtenir le Prix Chenavard.

M. Dibie, autre pupille de l'Académie, après son succès au Concours d'agrégation d'espagnol, vient d'être nommé professeur au Lycée de Carcassonne.

Aux uns et aux autres, l'Académie exprime et envoie ses félicitations et ses vœux.

M. le secrétaire signale le numéro de la *Revue du Midi* du 15 avril 1907, qui publie l'étude sur *La Banlieue de Nîmes* dont nous a donné connaissance notre confrère, M. le D^r Mazel, dans la séance du 1^{er} décembre 1906 (v. *Bulletin de 1906*, page 83).

M. le secrétaire communique la Circulaire, datée de Paris, le 20 février 1907, avec toutes les pièces qui l'accompagnent, et relative au CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE, dont la *Troisième Session* sera tenue à *Autun* (Saône-et-Loire), du mardi 13 au dimanche 18 août 1907, sous l'organisation de la SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE DE FRANCE.

M. le secrétaire donne connaissance d'une nouvelle circulaire, adressée par les « Professeurs du Muséum National d'Histoire naturelle » et sollicitant une souscription en faveur d'un monument à LAMARCK, l'illustre naturaliste et philosophe, contradicteur de Darwin.

L'Académie persiste dans sa résolution d'abstention prise dans la séance du 29 décembre 1906 (v. *Bulletin de 1906*, p. 93).

M. le secrétaire donne lecture d'une circulaire du COMITÉ DU RACHAT de la maison natale de PIERRE CORNEILLE à Rouen sollicitant une souscription.

L'Académie, persistant, à ce sujet, dans ses constants errements, décide encore de s'abstenir.

Passant aux lectures annoncées, l'Académie entend d'abord celle de M. *Reinaud*, poésie intitulée : *La colère de Nemausus*.

M. *Jouve* étudie ensuite *Aulard et Péladan réfutateurs de Taine* (v. *Revue du Midi*, n^o du 15 mai 1907).

Enfin, M. le colonel *Robin* communique son mémoire sur *Les Imessebelen* (v. *Revue du Midi*, n^o du 15 juin 1907).

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure et la séance est levée.



Séance du 4 mai 1907.

Présents : MM. le chanoine François Durand, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Reinaud, Allard, Barral, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, Jouve, colonel Robin, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Poinso, Reboul, Raphel, Mazauric, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la quinzaine dernière.

Il soumet à l'Académie la demande de M. le Maire, en date du 2 mai, priant de désigner et de faire connaître le délégué de la Compagnie à la commission de distribution du legs Boucher de Perthes (année 1907). M. le *Dr Barral*, *vice-président*, reçoit et accepte cette délégation.

M. le *secrétaire perpétuel*, rapporteur de la Commission du *Concours de 1906*, fait connaître que cette commission s'est réunie le vendredi 3 mai, à 5 heures du soir. Étaient présents : MM. le chanoine François Durand, *président* ; Barral, Clauzel, Jouve, de Balincourt, membres du bureau ; Gustave Fabre et Poinso, adjoints au bureau. La Commission a décidé de proposer l'attribution de deux *mentions honorables*, avec partage égal de la somme de 300 francs affectée au concours, entre les deux Mémoires produits :

1° Un *vicaire constitutionnel de Saint-Baudile* : l'abbé Louis Véran (1765-1838), sous la devise : *Suum unicuique decus* ;

2° Le *Conventionnel J. P. Chazal*, sous la devise : *Quærere verum*.

Après discussion et examen des manuscrits, l'Académie suffisamment éclairée adopte, à l'unanimité, les conclusions de la commission et le rapport.

M. le secrétaire perpétuel, rapporteur de la Commission du *Prix Jules Salles*, expose qu'elle s'est réunie à la suite de celle du concours. Étaient présents : MM. le chanoine François Durand, président; Barral, Clauzel, Jouve, de Balincourt, qui a été forcé de partir avant la fin de la séance et le vote, membres du bureau; Reinaud, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, adjoints au bureau.

L'examen et la discussion des titres des candidats ont été longs et approfondis.

La pièce de M. Edmond Guiraud, *Anna Karénine*, a été, avec grand regret, écartée comme ne pouvant satisfaire aux conditions fixées par le testateur. Le rapport devra exprimer ce regret et féliciter notre compatriote de son succès.

Après avoir écarté une proposition relative à une jeune personne dont certaines peintures avaient été remarquées et signalées, mais qui n'avaient pas assez de valeur pour entrer en ligne avec les autres concurrents, et le livre de M. Durand-Auzias : *L'Époque de la Terreur à Roquemaure (Gard)*, qui, tout intéressant et utile qu'il soit, ne comporte pas un travail personnel suffisant, la commission a retenu deux concurrents, l'un dont la candidature a été retirée par ses parrains en arrivant à la présente séance, et l'autre, M. Jean Vidal, auteur de la *Monographie d'Aimargues*. Ce dernier remplit toutes les conditions imposées par M. Jules Salles. Son ouvrage n'a rencontré aucune critique sérieuse, ni même soutenue. Le scrutin, du reste, en commission, lui avait donné 6 voix sur 9 votants pour la totalité du prix ; une voix lui en donnait les deux tiers et une autre la moitié. Son concurrent n'obtenait qu'une voix pour l'intégralité du prix ; une voix pour partage égal et une voix pour un tiers de la somme.

Conformément à ces explications, l'Académie décide de décerner le *Prix Jules Salles* à M. Jean Vidal, pour sa *Monographie de la ville d'Almargues*.

Sur les propositions de la Commission également, le programme du *Concours de 1908* est amendé et arrêté dans les termes suivants : « Etude sur la vie, les travaux et l'influence » d'Emilien Dumas ».

La séance publique est fixée au jeudi 23 mai, 8 heures et demie du soir. Elle sera tenue dans la *Galerie Jules Salles* redevenue libre.

Le programme en est ainsi arrêté :

1° M. le chanoine François DURAND, président : *Sur quelques détails des Arènes de Nîmes*.

2° M. F. ALLARD, président sortant : *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1906*.

3° M. MAZAURIC : *Distribution de récompenses aux donateurs d'objets aux Musées*.

4° M. P. CLAUZEL, secrétaire perpétuel : *Concours et Legs*.

5° M. Raymond FÉVRIER : *Poèmes du Moyen Age : La Chasse* (sonnets).

6° M. J. GAL : *L'Erissoun et lis lapinet* (fable patoise).

M. Mazauric fait connaître les propositions de M. Goudard et les siennes pour les personnes à qui des médailles seront décernées, en cette séance publique, en remerciement de dons à nos musées. Ces propositions sont pleinement approuvées.

On passe aux lectures.

M. le président fait entendre celle de son *Discours* proposé pour la séance publique : *Sur quelques détails des Arènes de Nîmes*. Ce morceau est vivement goûté et naturellement agréé.

M. de Balincourt entretient ses confrères d'*Un avocat général à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, au XVII^e siècle*.

Enfin, M. Gal dit sa fable patoise qui clôturera la séance publique : *L'Erissoun et lis lapinet.*

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à une date ultérieure, et la séance est levée.

[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, likely bleed-through from the next page. The text is illegible due to its orientation and fading.]

Séance du 18 mai 1907.

Présents : MM. Barral, *vice-président*, remplaçant M. le chanoine François Durand, *président*, absent et excusé ; Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Bruneton, Allard, Maruéjol, Delamare, Jouve, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Poinso, Reboul, Raphel, Mazauric, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Parmi ces volumes, il signale spécialement les *Annales du Midi*, numéro d'avril 1907.

A la page 263, sont mentionnées et résumées les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1905.

La page 269 porte le sommaire de *L'Ami des monuments et des arts* (1905) où se trouve (pages 8-11) un article sur « La fontaine de Nîmes en 1744. (Plan et légende du plan.) »

A la page 293, un article de M. Ed. Bondurand résume avec éloge l'étude de M. DURAND (le chanoine F.) : *L'Eglise Sainte-Marie ou Notre-Dame de Nîmes, basilique-cathédrale (description archéologique)*.

Le même correspondant annonce également en termes élogieux (page 294) *L'Epoque de la Terreur à Roquemaure (Gard)* de M. DURAND-AUZIAS. Cet ouvrage, offert en hommage à l'Académie, a figuré parmi les candidatures au *Prix Jules Salles*.

Enfin, à la page 295, M. Ed. Bondurand résume divers travaux de M. LABANDE (L.-H.),

parmi lesquels *La Cathédrale de Vaison, étude historique et archéologique*, qu'il y a lieu de mentionner spécialement : on se souvient de l'étude si intéressante de notre confrère M. Maruéjol sur l'inscription destinée, d'après lui, à fixer la date de cette église. (Voir *Bulletin de 1905, pages 100 et 113.*)

La Revue Mabillon, numéro de mai 1907, signale et recommande (page 91) l'*Histoire des Grands Prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, publiée par l'abbé NICOLAS ; ainsi que *L'Eglise Sainte-Marie ou Notre-Dame de Nîmes, basilique cathédrale*, de M. le chanoine François DURAND.

Enfin, le *Bulletin de la Société pour la protection des paysages* (n° du 15 avril 1907), à la page 173, porte cette note :

« *Affichage sur le Pont du Gard.* — Notre » Société s'était vivement émue d'un projet de » publicité sur le Pont du Gard. A la suite de » nos protestations, nous avons reçu de M. le » sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et du » préfet du département des lettres rassurantes » et entièrement favorables à notre vœu. »

Nous nous sommes déjà occupés de cette question, à la date du 23 février 1907.

M. le secrétaire communique une poésie patoise, reçue de M. Albert Roux, correspondant, à Sanilhac, et qui a pour titre : *Parpaïoun*.

M. le secrétaire relate cet entrefilet coupé dans la « Chronique Mondaine » de ce jour :

« La poésie latine conserve.

« L'honorable M. Gaston Boissier, en sa » qualité de membre de l'Académie des Ins- » criptions et Belles-Lettres, a fait, hier, » l'hommage à ses collègues, de l'exemplaire » du discours d'ouverture de son successeur, » M. Paul Monceau, à la chaire de poésie et » de littérature latines (collège de France).

« Cet hommage une fois rendu par l'excel- » lent et érudit secrétaire perpétuel de l'Aca- » démie française au talent de son successeur, » M. Gaston Boissier s'est plu à rappeler à ses

» collègues que la chaire qu'il quitte est d'au-
» tant plus précieuse qu'elle a assuré, de tout
» temps, à son heureux titulaire, un brevet de
» longévité. Depuis sa fondation, qui remonte
» à 134 ans, la chaire de poésie latine n'eut
» que quatre titulaires, notamment l'abbé
» Delisle, et le père de M. Louis Havet. M.
» Gaston Boissier lui succéda et se voit gratifié,
» comme eux, d'une belle et durable vieillesse.
» Si les poètes de tous les temps et surtout
» français meurent jeunes, les commentateurs
» des poètes latins ont tous les bonheurs. »

On passe aux lectures annoncées.

L'Académie entend d'abord celle de M. Allard préparée et agréée pour la séance publique du 23 : *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1906.*

M. Mazauric donne ensuite, avec une courte introduction, la *Liste des récompenses accordées aux donateurs des Musées.* Le tout est approuvé.

M. Maruéjol résume enfin, avec commentaires et discussion, un article paru dans le numéro précité (avril 1907) des *Annales du Midi.* C'est la suite d'un mémoire de BÉDIER (J.) : *Recherches sur le cycle de Guillaume d'Orange. II. La via Tolosana.* Il y est question d'Alais, Le gardon, Nozières, Nîmes, Saint-Gilles. D'où l'intérêt que nous trouvons à ce travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance publique du 23 mai 1907.

Cette séance a été tenue, ainsi qu'il avait été décidé, avec l'autorisation de la municipalité, dans la galerie Jules Salles, redevenue libre par le transfert des tableaux dans le nouveau musée.

Étaient présents : MM. le chanoine François Durand, *président* ; Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinard, Allard, Barral, Maruéjol, Delamare, colonel Robin, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Donnedieu de Vabres, Poinso, Reboul, Raphel, Mazauric, *membres résidants* ; Raymond Février, *membre non résidant* ; Jouve, *secrétaire adjoint* remplaçant M. Clauzel, *secrétaire perpétuel*, absent pour cause d'indisposition et excusé.

Les lectures se sont succédé et le programme a été rempli conformément aux décisions prises à ce sujet.

M. le chanoine François Durand, *président*, a traité de *Quelques détails des Arènes de Nîmes*.

M. F. Allard, *président en 1905*, a fourni le *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant le cours de cette année*.

M. Mazauric, après une courte introduction, a donné lecture des *Listes des récompenses accordées aux donateurs de nos Musées*.

DONATEURS DU CABINET DES MÉDAILLES

Médailles de vermeil

- 1 MM. Charles Oman, professeur à l'Université d'Oxford (Angleterre).
- 2 John Weare, professeur à l'Université de Cambridge (Etats-Unis).

- 3 MM. William Andrews Clark, sénateur,
Butte Montana (Etats-Unis).
- 4 Frédéric Mistral, Maillane (Bou-
ches-du-Rhône).
- 5 Madame Capitaine Vigne, rue de Beau-
caire, 41, à Nîmes.
- 6 Son Altesse Impériale le grand-duc
Vladimir de Russie.

Médailles d'argent.

- 1 M. Moustardier, curé de Manduel.
- 2 Mme Grotz-Reclus, quai de la Fontaine,
Nîmes.

Remerciements.

- 1 MM. Charles Dumon, de Redessan (Gard).
- 2 Laine et Massal, Nîmes.
- 3 Auguste Gache, d'Anduze.
- 4 Alfred Raquez, délégué du Laos à
l'Exposition coloniale de Marseille.
- 5 Anthony's, 44, rue Pasquier, Paris.
- 6 L'abbé E. Henri, curé de Bouil-
largues.
- 7 Dr Pantelitch de Zayetchar (Serbie).
- 8 Théophile Tardieu, rue Porte d'Alais,
23, Nîmes.
- 9 Ernest Page, avocat du Roi, 78,
Queen's Gate SW. Londres.
- 10 Maurice de Montaut, avocat à
Nîmes.
- 11 François Vidal, de Garons (Gard).
- 12 E. Bouchet, avoc. à Hanoï (Tonkin).
- 13 A. Aymard, capitaine de l'Infanterie
coloniale (Marseille).
- 14 Castang Sully, propriétaire à Saint-
Dionisy.
- 15 Hector Obin, 31, rue Victor Hugo,
Bayonne.
- 16 Malivet, rue d'Orléans, 1, Nîmes.
- 17 Seguin, archéologue de Nîmes.
- 18 Parent (Mosca).
- 19 Mingaud, conservateur du Musée
d'Histoire Naturelle à Nîmes.

- 20 MM. Théodore Bonnefoy, de Meynes.
21 Milhaud Jean-Hippolyte, agent de
la sûreté à Nîmes.
22 La Cour d'appel de Nîmes.
23 Schwartz, chirurgien dentiste, à
Nîmes.
24 Granier Henri de Gailhan, canton
de Sommières.
25 Beauquier, publiciste.
26 Max Malet, de Saint-Péray (Ardèche).
27 Mlle Relin, horloger, Nîmes.
28 MM. Vialat et Vedel, de Clarensac,

DONATEURS AUX MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES.

Médailles de vermeil.

- 1 Mme veuve A. Vigne.
2 Mlle Imbert, de Manduel.
3 MM. Th. Saurel.
4 Restouble Martin.
5 Cas. Noury.
6 MM. Vialat et Vedel, de Clarensac.

Médailles d'argent.

- 1 M. Ed. Bret.
2 M. et Mme L. Gouth-Dombre.
3 MM. le lieutenant Gimon.
4 Jean Bosc, avocat.
5 Valentini.
6 Ludovic Rafin.
7 Charles Michel.
8 l'abbé Hermet.
9 Castang Sully.
10 Evesque Jean.
11 le commandant de Villeperdrix.
12 Gaston Traizi, de Saint-Côme.
13 Commune de Saint-Clément.
14 Cleizergues François.
15 Valle Louis.
16 Luce François.
17 Roux Etienne.
18 Docteur J. Reboul.
19 Broguilo Albert.

Médailles de bronze.

- 1 MM. Bernard, de Mialet.
- 2 Lucien Bolge.
- 3 Léop. Chazel.
- 4 Noguier Auguste.

M. Jouve, secrétaire adjoint, a bien voulu, en l'absence excusée de M. Clauzel, secrétaire perpétuel, indisposé, donner lecture du Rapport préparé par ce dernier, sur le Concours de 1906, sur le Prix Jules Salles, et sur les Pupilles de l'Académie (*Legs Maumenet*).

M. Jouve a, en même temps, rappelé ou fait connaître les Programmes des Concours ouverts pour 1907 et pour 1908.

M. Raymond Février a dit l'un de ses Poèmes du Moyen-âge : *La Chasse* (suite de cinq sonnets).

Enfin, M. Jules Gal a débité sa fable patoise : *L'Erissoun et lis lapinet*.

La séance a été ensuite levée.

1	M.	1
2	M.	2
3	MM.	3
4		4
5		5
6		6
7		7
8		8
9		9
10		10
11		11
12		12
13		13
14		14
15		15
16		16
17		17
18		18
19		19

Séance du 1^{er} juin 1907.

Présents: MM. le chanoine François Durand, *président*; Clavel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, Jouve, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, Coulon, Mazauric, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mai et de la séance publique du 23 mai sont lus et adoptés.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la quinzaine dernière.

M. *le président* communique cette lettre :

« Nimes, le 24 mai 1907.

» Monsieur le chanoine Durand,
Président de l'Académie de Nimes.

» Monsieur le Président,

» Mon cher oncle Alexandre Ducros, ancien
» président de l'Académie, m'a chargée, par
» ses volontés dernières, d'offrir à l'Académie
» de Nimes son portrait. Il a aussi exprimé le
» désir d'avoir, à la bibliothèque de l'Académie,
» un choix de ses œuvres, fait par les
» membres de cette assemblée qu'il affection-
» nait tant.

» Je suis à votre disposition, Monsieur le
» Président, pour accomplir ce pieux devoir et
» vous présente mes respectueuses salutations.

» Veuve CHALLIER DUCROS.

» Rue Saint-Léonce, 1. »

M. le président est chargé de transmettre à Madame Challier Ducros les remerciements de la Compagnie et de s'entendre avec elle pour l'exécution des désirs du regretté défunt dont elle accepte avec reconnaissance la réalisation.

M. le secrétaire communique une lettre de Paris (28 mai 1907) par laquelle M. Saurel (86, rue de Monceau) remercie de la médaille de vermeil qui lui a été décernée à la séance publique pour dons aux musées archéologiques.

M. le secrétaire communique enfin les remerciements adressés par lettres du 26 mai, l'une d'Albaron, l'autre de Paris, par M. l'abbé Chailan et par M. le docteur Paul Raymond, auteurs des deux mémoires récompensés au dernier Concours d'histoire.

On passe à la lecture annoncée.

En l'absence de l'auteur, M. Jouve donne connaissance du manuscrit (Préface) de M. Bruquier-Roure, membre non résidant, intitulé : *Chronique et Cartulaire du Prieuré de Saint-Saturnin-du-Port (948-1790)*. Il est expliqué que c'est la *Chronique — Mémoire historique et archéologique du Prieuré et de la ville de Saint-Saturnin-du-Port à présent du Pont-Saint-Esprit par Dom Pinière de Clavin, ouvrage annoté d'après de nouveaux documents par L. Bruquier-Roure*.

Notre confrère demande la publication de ce travail dans les *Mémoires de l'Académie*. La Compagnie, insuffisamment éclairée, désire, avant de se prononcer, que M. Bruquier-Roure la renseigne plus largement et d'une façon plus explicite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Veuve CHALLIER DUCROS,
rue Saint-Benoît, 1.

Séance du 15 juin 1907.

Présents: MM. le chanoine François Durand, *président*; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Manrin, comte de Balincourt, Reinaud, Allard, Barral, Maruéjol, Delamare, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Gal, La Haye, Coulon, Poinso, Reboul, Raphel, Mazauric, *membres résidents*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette date.

Il dépose également les hommages suivants qu'il offre au nom des auteurs :

ABBÉ M. CHAILAN : *Un grand vicaire de Monseigneur du Lau — L'abbé Pierre de Bertrand des Ferris (1741-1819)*.

LIONEL D'ALBIOUSSE : *Les Fiefs nobles du château ducal d'Uzès*.

MICHEL PONS : *Notice historique sur la commune de Bouillargues*.

DOCTEUR J. REBOUL : *Lipomes ostéo-périostiques*.

Parmi les ouvrages reçus, M. *le secrétaire* appelle l'attention sur le *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France* (1906). A la page 167, se trouve une communication de M. F. de Mély « sur une petite sculpture » qui semble vraiment bien intéressante ». Il s'agit de « dix cubes de pierres » aperçus par lui « dans la cour du Musée lapidaire de Nîmes ». D'après lui, « un raccordement » permettrait de reconstituer une crucifixion, « qui devait former un retable d'autel » du XII^e siècle.

M. le secrétaire annonce que l'Académie française, dans sa séance du 6 de ce mois, a proclamé divers prix littéraires. Sur le prix Monthyon (ouvrages les plus utiles aux mœurs), un des 23 prix de 500 fr. a été obtenu par M. Jacques Rocafort pour son ouvrage : « La morale de l'ordre ». Le prix Furtado (de Bayonne) (1.000 fr.) a été décerné à M. Henri Mazel pour son ouvrage : « Ce qu'il faut lire dans sa vie ».

On passe aux lectures annoncées,

M. le président chanoine François Durand étudie deux inscriptions de notre Musée épigraphique : 1° *Le bas-relief du prisonnier* (1333) ; 2° *Le pèsement des âmes et l'Annonciation*.

M. Mazel fait ensuite *Une excursion dans le champ de la libre-pensée*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 29 juin 1907.

Présents : MM. le chanoine François Durand, *président* ; Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, colonel Robin, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Poinso, Reboul, Mazauric, *membres résidants* ; Benoît-Germain, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

Il offre, au nom de l'auteur, les hommages suivants :

Lieutenant GIMON : *Quelques nouveaux mégalithes (1^{er} groupe). — Les menhirs de Gineslous.*

Du MÊME : *Un antique chemin de l'époque préromaine — De Nîmes à Millau.*

M. le *secrétaire* annonce que M. Gaston Darboux, *membre honoraire*, a été nommé, en remplacement de M. Berthelot, décédé, *membre du conseil supérieur de l'Instruction publique*.

Il communique la lettre du 24 de ce mois, par laquelle M. F. Hermet, de L'Hospitalet (Aveyron), remercie de la médaille d'argent qui lui a été décernée dans la dernière séance publique pour don au Musée.

M. Mazel appelle de nouveau l'attention et l'intérêt de l'Académie sur *La banlieue de Nîmes* (v. *Bulletin de 1906*, page 83).

On passe aux lectures.

M. Poinso donne connaissance de son étude

sur *Le rôle des Phéniciens dans l'histoire de la civilisation d'après les livres homériques.*

M. Benoît-Germain dit ensuite : *La vieya Galina* (scène rustique en patois), et sa fable française : *Le Renard et les Bœufs.*

LA VIEYA GALINA

Scène rustique.

CLAUDE appelant sa femme

« Fina ! » —

JOSÉPHINE sa femme répondant

« Glaoude ! Enté siés ? Saïque bardes lou
[mioou ?] » —

CLAUDE

« Sieï din lou galinié ; te sone per té dire
Que la Galina roussa àra faï pas pus d'ioou. » —

JOSÉPHINE

« Lou save : aco mé faï pas rire. » —

CLAUDE

« Es trop vieya ; foudra la metr' a l'estoufat. »
Ségué dit et léou ségué fat.
La Galina aviè ben méritat sa rétréta ;
En cop de coutel, de fourchéta,
Yé la pagueroun, lis ingrats.
Nosti viels, oh ! lis tuan pas
Mais quant dés fés on lis oublida ;
Et lou vieil qué ten pas à s'amargà la vida
Sé garda ben dé sé facha.
Dédins soun liéch enté dès ieuch oura repaousa
Pensa que, jouïne, a fa béléou la mèma caousa
Et tout doussaménet dis soun mea culpa.

LE RENARD ET LES BŒUFS

C'était le jour dominical : deux bœufs
Paisiblement ruminant en l'étable ;
Les poules, dans la cour, ou bien couvaient leurs
[œufs
Ou caquetaient, grattant le fumier et le sable.

Le long des murs rode un gueux de renard,
Estomac vide et cœur rempli de convoitise.
Par les vieux ais pourris du portail, son regard
Plein de vivacité, mais exempt de franchise,
Sonde coins et recoins. « Bonjour, messires Bœufs. » —
« Bonjour ; qui donc es-tu ? » — « L'ami Renard ; je
[pense

Que vous n'avez rien subi de fâcheux :
Dans le pré, ce matin, j'ai noté votre absence
Et j'étais inquiet. » — « Ami, rassure-toi ;
Nous jouissons d'une santé parfaite
Et nous nous reposons aujourd'hui ; c'est la loi. » —
« D'accord ; mais le repos se changerait en fête

Si vous le preniez au grand air,
Vous prélassant dans la prairie,
Broutant à votre gré. Quittez votre écurie ;
Ne restez pas dans cet enfer
Sombre et puant. D'un coup de tête
Ouvrez ce vieux portail et courez dans le pré.

Nul qui vous voie ou vous arrête. » —
En l'instant par le jeu le village enivré
D'un malheureux taureau sur la place s'amuse.
Profitez du moment. A lieu : j'ai pour excuse
Mon amitié pour vous si je vous parle ainsi. »
L'un des bœufs, d'âge mur, étendu sur la paille,
Se dit : « Bah ! je suis bien ; restons tranquille ici.
Cette grande amitié ne me dit rien qui vaille. »
L'autre, jeune, fringant, goûte fort le conseil
Et d'un bond met à mal le vieux portail qui crie
Sur ses gonds. A grands flots pénètre le soleil
Et le renard avec, sans qu'on l'en prie.
D'un bond il s'élançe en la basse-cour,

Saigne un beau ponlet qu'il dévore,
En saisit un second et, joyeux de son tour,
Vers son terrier part comme un météore.

Le jeune bœuf, pendant ce temps,
Court au galop dans la prairie,
Y donne de grands coups de dents
Puis s'étend dans l'herbe fleurie,
Sous l'azur d'un ciel radieux.

Le temps agréablement coule.

Mais des cris troublent l'air ; de gars armés d'épieux
S'avance une bruyante foule.

Le bœuf comprend, soupire et reprend au grand trot
Le chemin de son écurie.

On l'enferme, on l'attache ; il en est tout capot ;

Tandis que, riant de sa fourberie

Maître Renard, tapi dans son terrier,

Joyeusement en famille festine

Et quelqu'autre ruse machine

Pour se procurer du gibier.

Exploiteurs de sottise ou de simple ignorance
Dans les anciens Etats causaient très fréquemment
Trouble, désordre, guerre et bouleversement.

Je pourrais en citer des traits en abondance.

« Eh quoi ! — me dit quelqu'un, — avez-vous donc

[besoin

De remonter si loin ?

Laissez parler l'heure présente :

Sa voix est assez éloquente. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est
levée.

Séance du 13 juillet 1907.

Présents : MM. le chanoine François Durand, *président* ; Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, Gal, chanoine Bonnefoi, Raphel, Mazauric, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la dernière quinzaine.

Il y joint les hommages suivants qu'il offre au nom des auteurs :

CAMILLE CHABANEAU : *Le Moine des Isles d'Or*.

ALBERT HUGUES : *Nidification du Roitelet huppé dans le Gard*.

PAUL BÉRENGUIER : *Prodrome des Orthoptères du département du Gard et de l'île de la Camargue*.

Distribution est faite aux membres présents du *Bulletin de 1906*.

M. le *président* rappelle le décès de M. le *marquis de Valfons*, *membre résidant*, qui a succombé le lundi 1^{er} juillet courant. L'Académie lui a rendu pieusement les derniers devoirs, le mercredi matin 3. Il dépose pour être insérée, selon la tradition, au volume des *Mémoires*, l'allocution qu'en sa qualité il a prononcée aux obsèques de ce confrère si profondément regretté. M. de Valfons était *Grand Croix de l'Ordre de Pie IX*, *Commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand*, *ancien député*.

Notre confrère, M. *Reinaud*, fait part du mariage de M^{lle} *Hélène Reinaud*, sa fille, avec

M. *Edmond Rostain*, qui sera célébré lundi 15 juillet, à 3 heures, au Grand Temple.

M. *le secrétaire* annonce avec satisfaction que M. *Robert Challet*, pupille de l'Académie, vient d'obtenir, à son premier concours, au Conservatoire de Paris, un 2^e accessit dans la classe de violoncelle.

M. *le secrétaire* communique la lettre, datée de Nîmes, le 3 juillet courant, par laquelle M. *Castan* remercie de la médaille d'argent qui lui a été décernée dans la dernière séance publique pour don au Musée.

M. *le président* donne connaissance de la lettre suivante de M. *Mazel*.

« Nîmes, ce 13 juillet 1907.

» Mon cher Président,

» Empêché ce soir d'assister à notre dernière séance, je me décide à vous communiquer quelques réflexions d'un de nos compatriotes fixé à Lyon et qui a eu connaissance de mon article, *A propos de la banlieue de Nîmes*, chez mon parent le Directeur de l'École primaire supérieure de cette ville.

» Vous verrez que cet excellent concitoyen bien que tenu à distance n'en conserve pas moins un cordial souvenir de sa ville natale.

» En vue des améliorations de toute sorte à
» apporter dans le régime de notre banlieue
» demi-alpestre, dit-il, j'estime avec vous
» qu'il faut avant toute chose aviser aux
» moyens de dresser une carte topographi-
» que des environs de notre ville, mais une
» carte fidèle, complète avec l'indication claire
» des puechs ou tertres plus ou moins élevés,
» des combes et dépressions du sol qui les
» séparent, le tracé des sentiers, chemins,
» voies de toute nature qui en doivent faci-
» ter l'accès. » (Cette carte au X millième ?) La
consultation d'une carte semblable permettrait
à tous, indigènes ou étrangers, excursionnis-
tes divers : chasseurs, oisifs, convalescents,

etc., de se rendre compte de ce qu'il convient de demander par l'entremise des Sociétés savantes à l'autorité compétente.

» Mon correspondant énumère exactement :

» 1° les sites où l'on trouve encore les restes de vieux tumulus et oppidum celtiques, méconnus à cette heure et moins rares qu'on ne pense aux alentours de l'antique Némoz ;

» 2° l'emplacement et les traces des murailles, tours et autres constructions romaines, sur le point de disparaître à tout jamais ;

» 3° les débris des anciens oratoires, chapelles, monastères hors des murs dont le sous-sol immédiat ou voisin recèle des trésors inconnus, lampes funéraires, cippes, bronzes, statuettes, inscriptions de tout genre, pierres tombales, etc., dont la mise à jour enrichirait notre musée lapidaire ;

» 4° ces abris en pierre sèche, élevés par la main de l'homme au sein de nos garrigues, sortes de réceptacles dits *capitelles* et qui, dans les mauvais jours, servaient de refuge à nos malheureux ancêtres contre les invasions successives des barbares et des atroces maladies, lèpre, peste, etc.

» Ce serait encore un moyen relativement facile d'étudier attentivement les points particuliers de nos garrigues qui peuvent être boisés ; les dépressions du sol où on a quelque chance de découvrir des puits et citernes à l'instar des *fontes* actuelles, pour le plus grand avantage des propriétés avoisinantes... et enfin d'améliorer à tous les points de vue les sentiers de tout genre qui desservent ces dites propriétés, réclament des relations indispensables, faciles et peu dispendieuses entre eux et les grandes routes voisines.

» J'estime qu'en s'occupant de ces questions pratiques et utiles à chacun, notre Académie rendrait à tous de réels et grands services et s'attirerait une popularité de bon aloi. Avis donc à ceux de nos confrères qui ont bon pied et bon œil et se décideront à mettre à profit la belle saison et le temps des vacances pour apprécier le bien fondé des

demandes et conseils bienveillants de mon correspondant à Lyon, que je fais miens.

» Agréer, mon cher Président, l'assurance réitérée de mes meilleurs sentiments.

» D^r MAZEL. »

« J'apprends au dernier moment, par quelques-uns de nos confrères, qu'il existe en Algérie, à Lausanne, à Rome et près de nous à Arles, des Commissions Académiques, s'occupant spécialement d'études et de travaux de ce genre. Pourquoi ne créerions-nous pas ici *une commission de l'antique Némoz ?* »

Après une discussion qui met en relief les difficultés de toutes sortes et notamment les difficultés pécuniaires soulevées par les propositions de M. Mazel, les résolutions à prendre à ce sujet sont remises à une date ultérieure, la question restant à l'étude et les vacances prochaines devant permettre de recueillir d'utiles renseignements.

M. le président soumet ensuite à ses confrères la proposition qui lui est faite par cette lettre :

« Ellon, par Juaye-Mondaye (Calvados).

» Ce 4 juillet 1907.

» Monsieur le Chanoine,

» J'ai l'honneur de connaître quelques descendants de *Louis de Mathéï de Valfons, marquis de la Calmette*, et de Charlotte du Pézat, dont l'une des filles, Marie-Madeleine, épousa Claude-Pierre de Rotalier, en 1770, dont la fille unique, Marie-Charlotte-Pauline-Désirée, fut mariée en 1795 à Marie-Antoine-Pierre Pineau, marquis de Viennay, dont je connais intimement les arrière-petits-fils. (Marie-Madeleine, vous ne l'ignorez sans doute pas, avait pour frère Charles-Régis de Valfons, capitaine au régiment de Champagne, massacré aux Carmes, en 1792, avec son confesseur, l'abbé Guilleminet.)

» Or, voici où je veux en venir. J'ai eu longtemps, et j'aurai encore à ma disposition, si j'en manifeste le désir, *plus de 80 lettres*, d'un réel intérêt, écrites de Paris ou de Nîmes, par Louis de Mathéi de Valfons, marquis de la Calmette, entre 1766 et 1785: 22 à sa femme, Charlotte du Pézat; 61 à sa fille Marie-Madeleine et à son mari Claude-Pierre Petitjean de Rotalier, ancien capitaine de grenadiers.

» J'ai même, se rapportant directement à Louis-Mathéi de Valfons, *40 lettres*, très curieuses, de Pierre-Emmanuel Tamizier de Bard, mort colonel-directeur d'artillerie à Besançon, le 27 décembre 1822, adressées par le jeune officier à son oncle et à sa tante de Rotalier, pendant ses campagnes sous le Consulat et l'Empire.

» Y aurait-il moyen de tirer parti de cette double correspondance, de la première surtout, si intéressante pour l'histoire de la famille de Valfons? L'Académie de Nîmes a-t-elle jamais songé à mettre au concours une biographie touchant l'ancien président à mortier en la cour du Parlement de Metz? Accepterait-elle une copie exacte de ces lettres, que je serais heureux de lui offrir, même, malgré les malheurs des temps, A TITRE GRATUIT?

» Je vous offre gracieusement cette copie, si vous pensez qu'elle soit agréable et utile à l'Académie de Nîmes.

» Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments profondément religieux en N. S.

» V. BOURRIENNE,

» curé d'Ellon, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société de l'Histoire de Normandie, etc.»

L'Académie accepte avec reconnaissance ces offres et charge son *président* des démarches pour les faire aboutir ainsi que de toutes les questions qui se rattachent à la réalisation de ces offres et à la publication de ces documents, soit auprès de celui qui les propose, soit auprès de la famille *de Valfons*.

M. le secrétaire rapporte que la *Commission de publication* a été réunie, le samedi 6 juillet courant, à 4 heures de relevée. Étaient présents: MM. le chanoine *François Durand*, président; *Barral*, *Clauzel*, de *Balincourt* et *Robin*.

Elle a décidé de proposer à la Compagnie la composition suivante du volume des *Mémoires* de la présente année :

Mémoires à publier, sous réserve de l'ordre éventuel de leur insertion :

Pièces liminaires.

Archéologie par M. *Mazauric*.

M. *Bondurand*;

M. de *Balincourt*;

Deux manuscrits primés au concours d'histoire de 1906 ;

M. *Poinso* ;

M. le chanoine *Bonnefoi* ;

M. l'abbé *Albert Durand* ;

M. l'abbé *Nicolas* ;

Œuvre posthume de M. l'abbé *Magnen*.

Manuscrit proposé par M. *Maurin* et émanant d'un ancien membre de la Compagnie.

Ces propositions étant acceptées, M. le secrétaire est autorisé à poursuivre l'impression du volume en question dans ces conditions et dans les limites du crédit affecté à cette publication.

On passe aux lectures.

M. le chanoine *Bonnefoi* communique l'œuvre posthume de M. l'abbé *Magnen*, ancien membre honoraire, sur *Reine Garde*, orpheline.

Enfin, M. le chanoine *Bonnefoi* fait connaître quelques poésies de ce confrère décédé, parmi lesquelles celle qui est intitulée : *Le Hou*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 octobre 1907.

Après ses vacances trimestrielles, l'Académie a repris, ce jour, le cours régulier de ses travaux avec ses séances ordinaires de quinzaine.

Étaient présents : MM. le Chanoine François Durand, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reynaud, Barral, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, Lavergne Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Poinso, Reboul, Raphel, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des sociétés correspondantes qui sont arrivées durant les vacances.

Il dépose également les ouvrages suivants dont il fait hommage au nom des auteurs :

GALIEN MINGAUD : *La pierre sculptée à figure humaine à Bragassargues (Gard)*.

F. ROMAN : *Sur un nouveau Gisement Pliocène aux environs de Nîmes*.

J. GRASSET : *Analyse avec citations nombreuses de quatorze lettres intimes de Florian*.

A. THIEULLEN : *Études préhistoriques. — Le Critérium ; Présentation et Controverses ; Dernier chapitre*.

D^r PAUL RAYMOND : *Les gravures de la grotte magdalénienne Chabot à Aiguèze (Gard)*.

D^r PAUL RAYMOND : *Une nouvelle grotte magdalénienne à gravures dans l'Ardèche. (In LA REVUE PRÉHISTORIQUE, octobre 1906)*.

A propos de l'hommage de M. J. GRASSET,

M. le secrétaire rappelle que ces quatorze lettres de Florian ont été publiées déjà deux fois dans nos *Mémoires*, ainsi qu'il l'a expliqué dans le volume de 1899, page 327 :

En 1856-1857 (page 321), par M. Nicot, secrétaire perpétuel, dans ses *Quelques notes sur Florian*, étude importante qu'il donnait, sous ce titre modeste, sur le bon et honnête chevalier, et qui, avec ces quatorze lettres, en contenait d'autres beaucoup plus nombreuses et pour le moins aussi intéressantes.

En 1898 (page 427), exactement ces quatorze lettres par M. Benoît-Germain, par oubli ou par ignorance de la première impression.

M. Maruéjol dépose au nom de M. Henri Roux, correspondant, son mémoire : *La Mutualité, la Coopération et la lutte contre la tuberculose*.

M. le Dr Delamare accepte d'en rendre compte.

Distribution est faite aux membres présents des *Mémoires de 1906*.

M. le secrétaire note que M. Poinso, professeur de troisième au Lycée de Nîmes, notre confrère, a été, par arrêté du 3 juillet dernier, nommé officier d'Académie. M. Poinso reçoit les félicitations de tous ses confrères.

M. le secrétaire mentionne également les récompenses obtenues à l'Exposition d'Avignon par des pupilles ou des lauréats de l'Académie. Ont obtenu : Médaille d'argent, M. Georges Nolhac (peinture); Médaille de bronze, Mlle Jeanne Rome (peinture); Médaille de Vermeil, M. Henri Calvet (sculpture); Hors concours, M. Fernand Janin (peinture).

La SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LA ROCHELLE envoie les programmes de ses concours littéraires de 1908.

La SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE SEMUR avait, par circulaire du 5 septembre dernier, convié à la réunion d'Alise du 16 septembre alors prochain. Elle en donnait le programme.

Par dépêche du 14 octobre courant, le Ministère de l'Instruction publique accuse réception

de l'envoi en 5 exemplaires du *Bulletin* et des *Mémoires de 1906*.

Une circulaire ministérielle du 15 Juillet 1907 est relative au 46^e Congrès des Sociétés savantes dont elle accompagne le programme.

Ce congrès s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 21 avril 1908. Les mémoires proposés devront parvenir, avant le 30 janvier prochain, au 5^e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Le paquet porte, en outre, la brochure contenant les *Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 6 avril 1907, par MM. Gaston Darboux, Vigie, Ch. Flahault et Dujardin-Beaumetz*.

On passe aux lectures.

En l'absence de M. Prosper Falgairolle, M. de Balincourt donne connaissance du manuscrit de notre confrère: *Les Chartes et les transactions des seigneurs de Vauvert et de ses habitants*. Par sa nature et son importance, ce travail est destiné à l'insertion qui est ordonnée dans nos *Mémoires*.

M. Maurin présente ensuite les *photographies* et la *Note* de M. Paul Raymond sur *les artistes de l'âge du Renne dans le Gard*.

« L'une des découvertes les plus surprenantes que l'archéologie préhistorique ait eu à enregistrer dans ces dernières années a été celle de peintures et de gravures sur les parois de cavernes fréquentées par nos ancêtres de l'âge du Renne. Successivement dans le département de la Dordogne, dans les Pyrénées françaises et espagnoles, ont été trouvées des grottes habitées par les troglodytes de l'époque dite de la Madeleine et sur les parois desquelles, les animaux qui vivaient alors et que poursuivaient ces chasseurs ont été représentés avec une vérité, une sûreté de main qui étonne. Le Renne, le Mammouth, le Bison, le cheval ont fourni de multiples sujets d'étude, soit en dessin à l'ocre rouge rehaussé de manganèse, soit en gravure dont le trait s'est joué de la roche la plus dure.

« Il était intéressant de rechercher si dans nos cavernes du Gard qui ont été habitées par ces troglodytes magdaléniens les mêmes artistes ne s'étaient pas exercés. Nous possédons dans le Gard trois grottes qui ont été fréquentées par les chasseurs de rennes de l'époque magdalénienne.

« Elles se trouvent dans l'arrondissement d'Uzès et je les ai étudiées dans mon livre sur l'arrondissement d'Uzès avant l'histoire, livre présenté à l'Académie lors de sa publication. La première de ces grottes est la Salpêtrière, au Pont-du-Gard, bien étudiée par M. Cazalis de Fondouce. Les autres que j'ai fait connaître sont la grotte Chabot à Aiguèze et la grotte d'Oullins dans la commune du Garn. Ces deux dernières se trouvent sur les bords mêmes de l'Ardèche, et on ne peut en distraire une grotte située sur la rive gauche de la rivière dans le département de l'Ardèche, par conséquent, grotte habitée aussi à l'époque magdalénienne et présentant comme elles des traits gravés : c'est la grotte du Figuier près de St-Martin d'Ardèche et en face la grotte Chabot. Sur les parois de la grotte Chabot existent des traits gravés que tous les archéologues de la région connaissaient bien, mais qu'ils n'avaient jamais interprétés. L'un d'eux cependant, M. Chiron, instituteur à St Just-d'Ardèche, avait cru y démêler une représentation humaine, des oiseaux, un arc, et il avait entretenu de sa découverte la société d'anthropologie de Lyon. Une commission d'examen n'avait pas partagé la manière de voir de M. Chiron et lorsque j'eus à m'occuper, en 1899, dans mon livre précité, de ces traits réellement curieux, j'arrivai à cette conclusion qu'ils étaient bien réellement intentionnels, mais qu'ils ne paraissaient avoir aucun sens. L'élan, toutefois, était donné : les traits gravés de la grotte Chabot furent à nouveau étudiés et M. Lombard-Dumas, M. le Dr Capitan crurent y reconnaître des animaux, le mammoth notamment et aussi un équidé avec d'autres silhouettes indéterminées. Etant allé

étudier dans la Dordogne, où elles sont aussi nettes que possible, les gravures magdaléniennes, il ne me fut pas difficile de reconnaître que les traits gravés de la grotte Chabot étaient identiques, bien que fort loin d'atteindre la perfection des premiers. Je consacrai alors à leur étude une petite brochure (1) et je me mis à rechercher systématiquement ces gravures sur les parois des autres grottes magdaléniennes de la région.

« Je n'en pus relever aucune trace à la grotte de la Salpêtrière qui avait donné pourtant à M. Cazalis de Fondouce des ossements gravés fort intéressants. A vrai dire, les rugosités de la paroi ne se prêtaient guère à la gravure.

« En 1906, je fus plus heureux à la grotte du Figuier où je découvris toute une série de traits semblables à ceux de la grotte Chabot, mais sans aucun sens apparent. Ce qui domine, en effet, dans ces gravures, ce sont les lignes parallèles ou obliques recoupées ou non, droites ou brisées semblables à des traits qu'un enfant jetterait au hasard sur une feuille de papier. Cela ne veut pas dire qu'elles n'aient pas eu de signification pour ceux qui les ont tracées et, à cet égard, toutes les hypothèses sont permises (marques de chasse ; rudiment d'écriture, etc., etc.), mais pour l'instant cette signification nous échappe.

« Si, à la grotte Chabot, on peut voir, outre les profils d'animaux dont il a été question, une sorte d'étoile formée par trois petites lignes droites se coupant au centre de la figure, on ne constate rien de tel à la grotte du Figuier où l'on ne remarque que des traits informes.

« Beaucoup de ces traits sont encore recouverts d'une couche de stalactite qui contribue à les authentifier.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il faut se garder de les confondre avec les fissures naturelles de la roche.

(1) *Les gravures de la grotte magdalénienne Chabot.* — Mâcon, Protat imp., 1905.

« Poursuivant mes explorations, je suis retourné, aux vacances dernières, à la grotte d'Oullins, qui m'avait donné jadis un très intéressant mobilier de l'époque de l'âge du Renne, et j'ai eu la chance d'y trouver des gravures comme dans les deux grottes précédentes, mais plus intéressantes encore, si possible.

« En dehors de lignes droites ou courbes qui n'ont rien de particulier, j'ai pu relever une gravure d'équidé aussi démonstrative que possible : la tête pourtant n'est pas terminée. En avant d'elle, l'artiste avait commencé une jambe de cheval. C'est là une particularité qui se retrouve dans toutes les gravures magdaléniennes ; les traits se coupent et se recoupent, s'entremêlent si bien qu'il est parfois difficile de suivre le dessin principal. C'est ce que l'on voit sur une feuille de dessin, par exemple, où l'artiste a superposé plusieurs croquis sans avoir pris le soin d'effacer complètement les premiers. Dans nos grottes magdaléniennes, cela n'a rien de surprenant, l'artiste n'ayant en somme à sa disposition qu'un petit nombre de surfaces, planes et unies, sur lesquelles il paraît s'exercer. Les rugosités de la roche, partout ailleurs, ne se prêtaient pas, on le comprend, à l'exécution d'un dessin.

« Ce qu'il y a de plus intéressant à la grotte d'Oullins est une véritable sculpture en ronde bosse où la nature et l'homme ont uni leurs efforts (voir la fotogr.). Vue d'une certaine façon, une arête rocheuse présentait un profil de bœuf. Il s'agissait en somme d'un de ces profils animés qui ne sont pas rares, on le sait, dans la nature. L'artiste magdalénien n'avait pas été sans le remarquer et il avait terminé l'œuvre naturelle. En bonne place il avait donné quelques coups de burin, encore parfaitement visibles aujourd'hui, pour représenter l'œil. De même l'oreille et la base de la corne sont indiquées en creux. Au dessous, se retrouvent les traits gravés habituels qui viennent affirmer l'intention, si l'on peut dire, de la précédente figure. Il ne faudrait pas

croire qu'une telle particularité fût unique. Les artistes magdaléniens ont su profiter des saillies de la roche et ils les ont fait servir à la représentation de leurs œuvres pour obtenir le relief et allier ainsi la sculpture à la gravure. Entre plusieurs exemples qu'on en pourrait donner, il en est un intéressant. C'est dans la grotte des Combarelles (?) près des Eyzées, dans la Dordogne. Une saillie de la paroi de la grotte rappelait assez bien le corps d'un renne : l'artiste en a profité et il a ajouté en gravure la tête et les jambes.

« Il est intéressant, en somme, de voir que les chasseurs de Renne ne se sont pas comportés dans le Gard autrement qu'en Dordogne, le pays où ils ont laissé de si précieux témoignages de la haute civilisation qu'ils avaient atteinte. Evidemment ce n'est pas dans le Gard qu'il faut venir les étudier ; on n'en aurait qu'une idée imparfaite. Le point important à fixer est celui de l'aire d'extension de ces populations de l'âge du Renne, et aussi l'inscription de notre département sur la liste de ceux — encore bien rares jusqu'ici — qui possèdent des œuvres de nos premiers artistes nationaux, les premières pages de notre brillante école française.

« Renseignements pratiques :

« Pour visiter la grotte Chabot à Aiguèze (sur les bords de l'Ardèche),

« Prendre un bateau à St-Martin-d'Ardèche, et remonter la rivière pendant 3/4 d'heure suivant l'état des eaux. Avoir soin de demander en passant au hameau de Sauze, ou mieux en prévenant d'avance, la clé de la grotte chez son ancien propriétaire Chabot. En effet, des personnes mieux intentionnées que bien inspirées ont fait acheter par l'Etat la grotte Chabot, si bien qu'il est devenu à peu près impossible... d'y entrer. Les grottes du Figuier et d'Oullins qui, je l'espère, ne seront pas acquises par l'Etat, sont donc facilement accessibles et leurs gravures ne seront pas plus détériorées que celles de la grotte Chabot.

« La grotte du Figuier est située sur la rive gauche de l'Ardèche à 200 ou 300 mètres de la grotte Chabot. La grotte d'Oullins est accessible soit du côté de la rivière, soit du côté du plateau. Pour la visiter en venant par l'Ardèche, se faire arrêter au Gué Guitard : on monte en 20 minutes à la grotte, par un sentier sous bois.

« En venant par le plateau, il est prudent de prendre un guide au Garn ; on se fait conduire à la Combe de la Dormoire. Le sentier passe devant la grotte d'Oullins pour gagner le Gué Guitard. Une heure 1/4 du Garn à la grotte d'Oullins. »

Enfin, M. le Secrétaire communique la poésie de M. Albert Roux, correspondant : *Lou Candel de fiou (Souveni)*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 2 Novembre 1907.

Présents : MM. le Chanoine François Durand, *président* ; Clavel, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Barral, Maruéjol, Lavergne, Chanoine Bonnefoi, Coulon, Reboul, Raphel, Mazauric, *membres résidents* ; Bondurand, *membre honoraire* ; M. Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la dernière quinzaine.

M. Barral fait hommage, au nom de l'auteur, du volume suivant :

C. BOJERO : *L'Eternelle blessure, poésies*.
Le rapport sera fait par M. Reinaud, qui veut bien s'en charger.

M. le *secrétaire* communique les deux circulaires suivantes relatives à

Un nouveau Musée

LE MUSÉE DE LA PAROLE

« Tous les peuples sont curieux de leur passé : les bibliothèques et les musées sont comme les *cases* de la mémoire populaire.

« Pas une province, pas un département, presque pas une ville qui ne conserve jalousement dans quelque édifice historique des inscriptions à demi effacées, des peintures noircies, des statues mutilées, des armes rouillées, voire de vieux vêtements, et jusqu'à d'humbles ustensiles de ménage,

« A ces témoins silencieux de la vie des siècles la petite immortalité dont disposent

les hommes se trouve ainsi pieusement assurée ; — et cela est fort bien.

» Nous estimons cependant que la langue parlée n'a pas moins de droits à la piété publique.

» Nous croyons qu'avec ses mille inflexions nuancées et chantantes, avec l'accent particulier qu'elle emprunte à chaque terroir, la langue parlée n'exprime pas moins éloquemment l'âme d'un peuple, d'une époque.

« Que ne donnerions-nous pas pour pouvoir entendre aujourd'hui, même dans le plus médiocre phonographe, des voix latines ou grecques, et plus près de nous, les voix françaises des *Chansons de Geste* et des *Mystères*, le zéyement des *Précieuses*, les puérités affectées des *Incroyables* !

» C'est pourquoi nous avons résolu de fonder le **Musée de la Parole** et nous venons demander au public de nous aider à constituer et à enrichir cette *Bibliothèque parlante*, ces *Archives linguistiques et phonétiques des parlers de France*.

« Le **Musée de la Parole** recueillera, classera, conservera des spécimens parlés de toutes les formes dialectiques du français, du bas-breton, du basque, du béarnais, du flamand, du provençal, etc., etc.

« Les spécimens choisis seront enregistrés à l'aide :

- 1° Du phonographe ;
- 2° Des appareils graphiques en usage au Collège de France. — Ces appareils, qui sont comme de puissants *microscopes de l'oreille*, permettent de découvrir et de noter des différences imperceptibles entre les mêmes mots des patois de deux villages voisins, de deux générations successives.

Parmi les premières adhésions reçues nous devons signaler celles de
MM. Emile Boutroux, membre de l'Institut ;
Auguste Mas, inspecteur général de l'Instruction Publique ;

Dr Georges Dumas, professeur à la Sorbonne ;

L'abbé Rousselot, directeur du laboratoire de phonétique expérimentale au collège de France.

Paul Passy, dr ès lettres, directeur-adjoint à l'école des Hautes Etudes.

Prière de vouloir bien adresser les communications et les souscriptions au
Comité fondateur du Musée de la Parole, 9, rue Soufflot, Paris (5^e).

Le Comité fondateur se compose de :

MM. Alfred Ponge, agrégé des Langues vivantes, professeur au Lycée Condorcet (1).

F. Bertate, Dr ès sciences.

De Vaucaze, licencié en Droit, publiciste.

Mlle A. Livet, professeur au Collège Ste-Barbe.

Mme Vivier, institutrice publique à Paris.

« Paris, le 19

« M

« Veuillez nous permettre d'ajouter à la Circulaire ci-jointe, destinée au grand public, quelques détails techniques qui préciseront la portée de notre œuvre.

« Le Musée de la parole conservera et munira de fiches d'origine très complètes les documents suivants :

« 1. Matrices galvanoplastiques des phonogrammes originaux.

« 2. Phonogrammes moulés, rouleaux ou disques.

« 3. Microphotographies des reliefs et creux caractéristiques des phonogrammes (procédé Marichelle).

« 4. Graphiques obtenus à l'aide de l'enregistreur chronographe, de l'olive nasale, du palais artificiel, du pneumographe, des divers explorateurs du larynx, de la langue, du voile du palais, etc. (procédés Rousselot).

« 5. Photographies de la parole (procédé Marage).

(1) M. Alfred Ponge est nimois.

« A l'aide de ces documents le Musée de la Parole dressera et tiendra à jour la carte phonétique des parlers de France.

« Nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien faire de notre circulaire et de la présente lettre l'objet d'une note aux journaux de votre ville, et surtout d'une communication à votre savante société dont nous sollicitons en même temps que le concours éclairé dans nos recherches, un vote d'adhésion et enfin, si son budget le permet, une subvention annuelle, fût elle minime.

« Veuillez agréer, M. le Président, l'hommage de nos sentiments les plus distingués.

« Le Comité Fondateur,
9, rue Soufflot, Paris (V^e).»

L'Académie adhère en principe à cette œuvre et se réserve de voter, s'il y a lieu et sur la demande de M. le trésorier, une allocation pécuniaire, lorsque les comptes de l'année courante seront apurés et le projet de budget pour 1908 sera dressé.

M. le secrétaire communique une lettre du 27 octobre dernier, relative à la correspondance du *président Mathéï de Valfons* dont copie a été offerte à la compagnie, comme il est dit au procès-verbal du 13 juillet dernier et aux circonstances qui retardent cette copie et son envoi.

Conformément à l'article 15 du règlement, l'Académie déclare la vacance des sièges de M. de Valfons, *membre résidant*, et de MM. Germer-Durand et Torcapel, *membres non résidants*, tous trois décédés.

Conformément à l'article 4 du règlement, la place de M. Siméon Lhermite, *démissionnaire*, est occupée par M. Dessaux, devenu *membre non résidant*.

Le registre de présentation sera ouvert, pour combler les trois vacances déclarées, à la prochaine séance du 16 novembre.

Passant aux lectures annoncées, l'Académie entend d'abord celle de M. *Bondurand* : *Introduction aux cahiers de la sénéchaussée de Nîmes en 1789.*

M. *Clavel* entretient ensuite ses confrères de *la mévente des vins à Tarascon en 1377.*

« A propos de la mévente actuelle des vins, dit-il, si funeste aux viticulteurs de France et particulièrement à ceux de notre région, M. *Clavel* fait connaître à l'Académie une charte de la reine Jeanne 1^{re}, du 16 décembre 1377, donnée à Aversa près de Naples.

« Cette charte, communiquée à M. *Clavel* par M. Charles Mouret, notaire, archiviste de la ville de Tarascon, est écrite, sur parchemin de conservation parfaite, en latin de l'époque, traduit par M. le chanoine Durand, président de l'Académie, en très belle écriture gothique.

« Elle a été donnée sur la plainte des propriétaires de vignes de cette ville, qui souffraient de la mévente de leurs vins ; pour leur venir en aide, elle leur accorde qu'aucun étranger ne pourra introduire du vin dans Tarascon, pour la vente et même pour la consommation des habitants. Exception est faite, toutefois, en faveur des habitants de Tarascon qui ont des terres en dehors du territoire, lesquels pourront introduire à Tarascon les vins provenant de leurs terres-vignes étrangères et les y vendre ou les y consommer. Par suite, dès qu'il paraîtra opportun au Conseil du dit lieu, il sera imposé, par le Conseil, une taxe convenable sur le vin étranger vendu, surtout au détail, et cela au mieux des intérêts de la cité.

« M. *Clavel* constate que cette charte édicte ce que nous appelons aujourd'hui une mesure de protection qui est presque une prohibition.

« Il explique comment, dans l'antiquité, au moyen âge et jusqu'à la fin du 18^e siècle, les nations n'ayant pas des institutions administratives et financières organisées et réglementées comme au 19^e, mettaient divers obstacles

à la concurrence d'état à état, de province à province et même de ville à ville.

« Il montre, par des exemples, comment ces taxes, impôts indirectes, sous les noms de droits de douane ou droits d'action ont été modifiés sans cesser de paraître insupportables, mais qu'on n'a pas encore supprimés, parceque leur produit est nécessaire et difficile à remplacer.

« Il rappelle ensuite ce que fut la reine Jeanne 1^{re}, célèbre par sa beauté, par sa grâce, par la protection qu'elle accorda aux lettres et aux arts et par son affection pour ses sujets qui la lui rendaient bien.

« Malheureusement mariée à 6 ans au roi de Hongrie qui était à peine de son âge, qui ne sut pas se défaire de la grossièreté de mœurs de sa race dans une cour policée, elle ne ressentit pour lui que du dégoût ; elle le fit étrangler à 19 ans, avec la complicité ou à l'instigation d'un de ses courtisans les plus aimés, qui devint son 2^e époux. Après celui-ci elle en épousa encore deux autres et fut à son tour étouffée entre deux matelas.

A la suite de cette communication, M. le secrétaire signale le fascicule n° 4 (juillet à septembre) de la SOCIÉTÉ DE LA BASSE-ALSACE, qui contient, page 1351, un article sur la crise viticole dans le midi de la France.

Enfin, M. le secrétaire présente, au nom de l'auteur absent, M. Albert Roux, correspondant, une poésie patoise : *Per lis inounda dou Gard.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 Novembre 1907.

Présents : MM. le chanoine François Durand, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Lavergne, Jouve, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Poinso, Reboul, Raphel, Mazauric, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont venues depuis cette date.

Il offre, au nom de l'auteur, les hommages suivants :

Abbé L. VALLA : *Aramon* (3^e édition).

Abbé L. VALLA : *Villeneuve lès-Avignon (Gard)*. — *Guide du Voyageur et Notes historiques*.

M. le Secrétaire communique, avec la lettre d'envoi de M. le Dr Paul Raymond, datée de Paris, le 12 novembre courant, le n^o 9 (2^e année) de la *Revue préhistorique* contenant (page 279) l'article de ce correspondant sur *les gravures de la grotte magdalénienne d'Oullins (Gard)*. (Voir, à ce propos, sa communication du 19 octobre dernier).

M. le Secrétaire fait le rapport de la Commission du legs Maumenet. Il dit qu'elle s'est réunie, le jeudi 14 novembre courant, à 5 heures de relevée. Etaient présents : MM. le chanoine François Durand, Barral, Clauzel, Jouve, Bruneton, de Balincourt, membres du bureau, et MM. Clavel, Reinaud, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, adjoints au bureau.

Le jeune *Nolhac*, actuellement sous les drapeaux, laisse libre l'allocation dont il jouissait précédemment.

Mlle Jeanne Amblard serait réduite de 300 à 200 fr.

M. Vidal, ayant terminé son service militaire dans le courant de cette année, reprendrait son allocation annuelle de 300 fr.

Les autres pupilles étant maintenus au même chiffre, la distribution serait faite ainsi entre eux :

MM. Janin Fernand	500 f.	} Beaux-Arts.
Mérignargues.	300	
Vidal	300	
Mlle Amblard.....	200	
MM. Vidalenche ...	200	} Arts et métiers d'Aix.
Sanouiller.....	200	
Cayla-Gay	200	} Lycée de Nimes.
Challet Robert.	300	} Conservatoire national de musique

Les meilleurs renseignements sont fournis sur leur compte.

A Louis Blanc, de Montfrin, élève du collège Saint-Stanislas (Nimes)..... 150 fr.

A Mlle Dupuy, pour préparer l'examen du professorat de dessin dans les lycées et collèges 100 fr.

Ces allocations forment un total de 2,450 fr., laissant un petit reliquat de 50 fr. pour l'imprévu.

Après discussion, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

On passe aux lectures annoncées.

M. le président, chanoine François Durand, rend compte en ces termes de l'ouvrage : *Un prélat constitutionnel* (Jean-François Perier, etc.), par l'abbé Albert Durand (1), actuellement correspondant.

(1) *Jean - François Perier, etc.* — Librairie Bloud, Paris (677 pages in-8°).

« Jean-François Perier, qui fut évêque assermenté du Puy-de-Dôme et ensuite évêque concordataire d'Avignon, a fait l'objet d'une longue et très intéressante étude de M. l'abbé Albert Durand, correspondant de l'Académie de Nîmes. L'auteur s'engage à dire toute la vérité, il s'inspire de l'Évangile en prenant pour épigraphe de son livre « Veritas liberabit vos — la vérité vous délivrera ». L'ouvrage justifie pleinement cette promesse, la psychologie de l'évêque constitutionnel apparaît dans toute sa valeur, et ces pages nombreuses si riches en documents ont été réellement vécues.

« Perier naquit à Grenoble en 1740, il fit ses études au collège *Royal-Dauphin*, tenu par les Jésuites dans cette ville. A vingt ans, l'Oratoire, congrégation religieuse en renom, lui ouvre ses portes dans la maison de Paris. On y était janséniste et par conséquent du parti de l'opposition, avec les idées philosophiques favorables au rationalisme.

« Après une année de noviciat, en août 1761, Perier est appelé à remplir les fonctions de professeur de physique au collège d'Angers, tenu par les Oratoriens. Après deux ans de cet enseignement, on lui confie une chaire de logique. La philosophie n'était peut-être pas dans ses goûts ; un an est à peine écoulé, qu'il revient aux sciences physiques pour deux nouvelles années. Il reçoit alors la prêtrise (1766) et passe à la deuxième chaire de théologie du collège-séminaire au Mans, où dès sa seconde année, il aborde le traité des lieux théologiques et des immunités de l'Église gallicane, c'est-à-dire des restrictions à maintenir dans l'exercice du pouvoir des Pontifes romains en France. Le Mans ne garda Perier que deux ans.

« En 1768, le jeune professeur de l'Oratoire vient à Lyon, la citadelle du jansénisme, grâce aux efforts de son archevêque de Montazet, que 210.000 livres de rente maintenaient dans ses allures et dans ses goûts de grand seigneur indépendant et frondeur. Lyon ne

le retint qu'un an, Perier retourna au Mans, dans sa chaire de second théologien. Une année s'était à peine écoulée que le professeur dut garder le silence et obéir à l'évêque de Grimaldi prince de Monaco, qui suspendit l'enseignement en raison de malentendus avec les pères de l'Oratoire. Les opinions jansénistes étaient en cause, un collègue de Perier dut reconnaître ses torts et le 18 avril 1774, après neuf mois perdus pour les études, le prélat autorisa la reprise des cours « à la condition « expresse qu'on ne dictera plus de cahier en « théologie, et qu'on expliquera un auteur « connu et approuvé... on fera de même pour « la philosophie. » L'évêque avait tort, il fut trompé, il s'emporta et quand le calme fut rétabli, la prudence l'obligea à quitter le Mans pour l'évêché de Noyon (1779).

« Cette année 1774, après quelques mois d'enseignement, Perier dut quitter Le Mans, pour s'être montré presbytérien, c'est-à-dire pour avoir soutenu que *les simples prêtres sont les juges de la foi*, autant que les évêques. Du Mans, le professeur vint à Châlon, où pendant deux ans il enseigna la théologie au séminaire.

« Après deux ans à Châlon, Perier fut envoyé à Toulouse, pour une année seulement (d'octobre 1776 à octobre 1777), d'où il vint à Paris au séminaire de Saint-Magloire. Dès 1778, au mois d'avril, on l'envoie à Dijon, pour se reposer quelque temps, mais en octobre de cette même année, il reprend l'enseignement de la théologie, au séminaire de cette ville. Cela dura un an, et en 1779 il terminait la dix-huitième année de son professorat, qui lui avait permis de cultiver la physique, la logique et la théologie.

« Perier, âgé de 39 ans, est désigné en novembre 1779 pour la direction du collège de Condom, mais dès le 2 février 1780 on l'envoie supérieur à la maison de Montpellier où il demeure deux ans (1780-82).

« Perier vint de Montpellier à Niort, comme supérieur du collège de la ville. La discipline

scolaire y était rude. Nous voyons par une pièce des archives municipales de Niort que dans la classe de cinquième, un écolier reçoit sur la tête un coup de fêrule « qui lui coupa « les ligaments, lui fit perdre une quantité prodigieuse de sang et le mit au risque de perdre la vie (1) ». Parmi les collaborateurs du futur évêque conventionnel, se trouvait Fouché, le futur duc d'Otrante; il enseignait la sixième (1782-84). Mais Perier devait voyager encore: à peine six ans se sont écoulés à Niort, qu'il est chargé du collège si célèbre, l'école militaire d'Effiat (septembre 1788).

« Là, en pleine Auvergne, à quelques kilomètres de Riom, non loin de Clermont, Perier assiste aux grands événements de la Révolution. D'idées très libérales, il vit non sans une certaine joie les progrès du Tiers-Etat, mais sa vive intelligence lui découvrit bien vite combien l'Eglise aurait à perdre dans ces luttes gigantesques des partis révolutionnaires. Mais il croyait que la meilleure stratégie consistait à suivre le mouvement plutôt qu'à le combattre. Perier prit part aux débats qu'entraîna la *Constitution civile du clergé*, dans une lettre adressée : à M. D... *citoyen de Riom* : « Quant à ceux qui ont eu le courage de se pénétrer du véritable esprit du christianisme, ils agiraient contre leur conscience s'ils ne se rendaient pas aux vœux de l'assemblée nationale... Le clergé est obligé en conscience de céder au souverain et de lui obéir en tout ce qui ne concerne ni la foi, ni les mœurs. » Ainsi parlait le supérieur d'Effiat, et conformant sa conduite à ses écrits, il prêta le serment de fidélité à la constitution civile du clergé et à la nouvelle législation. De tous les Oratoriens pro-

(1) Cela rappelle les observations de Montaigne : « Vous ne voyez dans les collèges que cris d'enfants suppliciés et de maîtres enivrés de leurs colères, les guidant d'une trogne effroyable, les mains armés de fouets. »

fesseurs du collège militaire, trois prêtres seulement refusèrent le serment demandé.

« M. de Bonal, évêque de Clermont, avait refusé de prêter le serment : le Directoire du département le déclare démissionnaire de son évêché et convoque les électeurs pour la nomination d'un nouvel évêque, sans aucun souci de l'autorité ecclésiastique. M. de Bonal proteste, l'assemblée électorale se réunit, le 13 février 1791, dans l'église principale de Clermont. Après la messe, le *Veni Creator*, un discours patriotique du doyen d'âge et un autre du maire de Clermont, sur 342 votants 209 élurent M. Perier évêque du département. L'abbé Grégoire, l'abbé Sieyès et deux curés furent battus par ces 209 voix, et durent se retirer vaincus. L'élu était présent, on l'entoura, et quand il eut déclaré accepter sa nomination, des cris de joie retentirent sous les voûtes de l'église. Perier était un prêtre honnête, de mœurs irréprochables, un savant professeur, imbu des idées gallicanes. Dans quelle mesure fut-il coupable ? il est difficile de le dire, et l'on doit se souvenir, avant de trancher la question au point de vue intime de la conscience, que Dieu juge les cœurs et non pas les têtes. Mais cette restriction admise, Perier n'en fut pas moins le *fur et latro* de l'Évangile, le pasteur indigne qui entre dans la bergerie non point par la porte, mais par-dessus les murs comme un voleur. L'évêque-jureur du département du Puy-de-Dôme en fit la dure expérience, au milieu de ses adhérents moines apostats, ecclésiastiques sans mœurs, fidèles la plupart sans foi. Aussi lisons-nous dans une lettre du procureur général syndic du département : « Serait-il possible, Monsieur l'Évêque, que vous vissiez tout en noir, tandis que depuis votre élection, nous voyons tout en rose ? »

« Il fallait maintenant trouver un consécrateur. Après mille difficultés, dans un état de santé précaire, Perier reçut la consécration épiscopale des mains de Gobel assisté de Mirondot et de Saurine, puis il envoya au

Pape une lettre de communion où il assurait le Pontife de sa conformité de doctrine avec l'Eglise dont Jésus Christ l'a établi premier chef.

« M. de Montal, évêque légitime, fit paraître une ordonnance épiscopale condamnant l'intrus. Enfin, le 10 avril 1791, Perier entra avec tous les honneurs civils et militaires dans sa ville épiscopale, mais des troupes nombreuses continrent la foule jusque dans la cathédrale, gardée militairement dans tous les endroits dangereux. Le soir, ordre fut donné par la municipalité, d'illuminer sous peine de dix livres d'amende, et sous la menace d'accusation de manquer de patriotisme, le tout au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

« L'administration dans des conditions si difficiles causa de grands embarras à Perier. Il demeurait cependant monarchiste constitutionnel, et volontiers faisait profession publique de ses opinions. Le 25 mai 1792, dans une bénédiction de drapeaux, il s'écrie : « Si l'on établissait une république, on verrait bientôt des Marius, des Sylla.... des proscriptions et après les horreurs de la guerre civile, on verrait monter sur le trône des Tibère, des Caligula, des Néron. » Dans les campagnes les curés jureurs sont moins protégés par la force administrative, on les insulte et souvent leur vie court un vrai danger.

« Perier fait le mort pendant la Terreur. La cathédrale de Clermont est transformée en temple de la Raison, l'évêque se tait, il demande un certificat de civisme, l'obtient et va se cacher à Grenoble, son pays natal, pendant deux ans.

« Après la tourmente, dès que le calme relatif lui permet de reparaitre, Perier se préoccupe de l'union des deux clergés : les assermentés et les insermentés. Son grand souci (dès 1796) est de ne pas mêler le Pape aux négociations : « Toute grande église a le droit » de se gouverner par elle même. » Et il ajoute : « Prenons garde que la cour de Rome ne

profite de nos malheurs pour nous asservir et nous imposer le joug ultramontain. »

« Perier prit une part active au concile national de 1797, dont le plus grand souci fut d'écarter l'intervention du Pape dans les affaires de l'église nationale, tout en reconnaissant au siège de Rome une autorité apostolique exigeant que chaque église demeure en communion avec lui. Cette manière de reconnaître le chef de l'Eglise universelle, permit à Perier de prescrire, sans illogisme apparent, des prières pour le Pape Pie VI décédé à Valence le 29 août 1799.

« L'heure du concordat vient mettre un terme aux épreuves de la Religion en France. Perier consent à démissionner, sur l'ordre du Pape ; sa récompense fut le siège archiépiscopal d'Avignon. Douze anciens diocèses entrèrent plus ou moins dans la formation du nouveau diocèse. Nîmes, Uzès et Alais y comptaient pour une part notable. De toutes parts on relève les ruines accumulées. Perier encourage les bonnes volontés et travaille de tout son pouvoir à la restauration religieuse, en brûlant le plus possible l'encens de la louange au nouveau maître des destinées de la France. Dans un mandement Perier exaltera l'empire comme le meilleur des gouvernements : « Je veux, « dit-il, un chef, un empereur, pour ne pas « avoir de tyrans ; il faut que les marches du « trône soient le tombeau des ambitieux. » Son bonheur peut se résumer en deux mots : le plaisir de la sécurité. Elle ne fut pas de longue durée.

« Le Pape Pie VII passe à Avignon, captif de Napoléon, entouré de troupes, plutôt sympathiques ; la foule des catholiques fait au Souverain Pontife une marche triomphale. Perier suit le mouvement et arrivé auprès du Pape, à la portière de la voiture pontificale, il dit : *Sanctissime Pater, Te videmus cum mœrore et lætitia : omnia nostra tua sunt.* Et l'évêque offre aussitôt une bourse remplie de dix mille francs, en pièces d'or. Le Pape refusa, et bénit l'évêque tombé à genoux, ce

qui ne l'empêcha point, lorsque le Pape excommunia l'empereur, d'écrire au ministre des cultes : « L'excommunication certainement nulle a monté les têtes. » (26 septembre 1809.) Et comme tous les évêques d'alors, il reçut le titre de baron de l'Empire, mais avec le droit de le transmettre à l'un de ses neveux, par lettres patentes du 12 novembre 1809.

« Il faut cependant reconnaître que l'administration de Perier fut intelligente, ferme et zélée pour les intérêts du culte, tout en écartant les sujets de mécontentement chez les adversaires des catholiques. Ce besoin de conciliation lui fit voter conformément à l'ordre de l'Empereur, au concile national de 1811, que le Pape n'avait que six mois pour donner l'institution canonique aux évêques nommés par Napoléon, passé ce délai, le silence du Pape conférait au métropolitain, ou à son défaut au plus ancien évêque de la province ecclésiastique, ce droit d'institution. Il est vrai que pour sauver les apparences, il fut stipulé que ce décret serait soumis au Pape.

« Arrive la chute de Napoléon, Louis XVIII monte sur le trône. Perier proclame que le doigt de Dieu est là, et tout porte à croire qu'en cette résolution définitive des événements si divers qui avaient troublé sa vie, l'évêque était sincère. Après un long et orageux voyage n'était-ce pas le port ?

« Mais, hélas ! le port n'était pas à l'abri des tempêtes. Les Cent jours arrivent. Perier dans son ordonnance du 29 mars 1815 se déclare ouvertement pour le Roi, puis la peur des serres puissantes de l'aigle impérial le saisit et quelques semaines après il demande des vœux et des prières pour le héros, qui tient pour la seconde fois les rênes du gouvernement. Mal lui en prit. Le roi revint, revinrent aussi des éloges enthousiastes de l'évêque sur l'amour du roi pour ses sujets, mais lorsque le duc d'Angoulême fit son entrée à Avignon (28 octobre 1815) Périer se présenta avec les autorités, et malgré les paroles aimables que le prince prodiguait autour de lui, le prélat

dut entendre un amer reproche : « Vous pouvez vous retirer, dit le duc d'Angoulême, je n'aime point les traîtres. »

« Les neuf années que devait passer encore sur la terre l'évêque Perier, furent douloureuses. La méfiance du peuple, le mépris du gouvernement, les difficultés administratives de tant de paroisses, les infirmités de l'âge, tout s'unissait pour rendre sombre le soir d'une vie si diversement agitée. Perier devenu octogénaire, courbé sous les coups des tristesses quotidiennes plus encore que sous le poids de l'âge, fut sollicité à donner sa démission par le gouvernement, et le 11 août 1817, l'évêque d'Avignon adressait au Pape sa demande de prendre un repos définitif. Les affaires traînèrent en longueur, Perier put durer jusqu'au 2 juillet 1821.

« Le prélat prit sa retraite dans la ville d'Avignon, ne sortant presque plus, il mourut le 30 mars 1824, dans sa 84^e année, après plus de deux ans de préparation immédiate à son passage du temps à l'éternité. Son testament lui valut une dernière injure. Il léguait une somme à la fabrique de sa cathédrale pour une fondation, celle-ci refusa, prétextant qu'il n'y avait pas proportion entre le capital et les charges.

« Tel a été le *curriculum vitæ* de Perier : trente ans dans l'enseignement, trente ans dans l'épiscopat, et deux ans et demi dans la retraite. Peu nombreux sont ceux qui remplissent une carrière aussi absorbante, aussi difficile et dans des temps si divers. L'auteur de cette biographie qui atteint 677 pages, mérite les plus grands éloges et pour le cadre d'histoire locale où il fait mouvoir son personnage et pour la psychologie très humaine qu'il a su mettre en pleine lumière. »

M. Coulon donne ensuite connaissance de ses *Notes sur le mouvement féministe*, destinées à la *Revue du Midi* (V. le numéro du 15 décembre 1907).

Enfin, M. Reinard donne lecture de sa
poésie : *Pompéi*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est
levée.

Séance du 30 Novembre 1907.

Présents : MM. le Chanoine François Durand, *président*; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Barral, Maruéjol, Delamare, Jouve, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Georges Fabre, Coulon, Donnedieu de Vabres, Poinso, Reboul, Mazauric, *membres résidents*; Henri Roux, *correspondant*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Il y joint les ouvrages suivants dont il fait hommage au nom des auteurs :

EMILE BONNET : *Les Médailles des Etats Généraux du Languedoc.*

GALIEN MINGAUD : *Liste des objets qui sont entrés dans les galeries du Muséum d'Histoire naturelle de Nîmes pendant l'année 1906.*

ABBÉ J.-G. FESQUET : *Valleraugue - Monographie.*

M. FERMAUD : *Discours prononcé, le 27 juillet 1907, à la Distribution des prix du Lycée de Nîmes.*

M. le *Secrétaire* communique une Circulaire (de Paris, le 15 novembre 1907) relative au « Concours de la *Vieille France*, récemment ouvert par le *Journal de la Famille*, « la *Mode Illustrée*, sous la présidence du « maître Mistral, assisté d'un jury... Ce « concours constitue une très intéressante « tentative de reconstitution régionaliste... Il « s'agit, en effet pour les concurrents, de

« rechercher, à leur choix : *Une légende curieuse, un souvenir d'histoire locale, un usage pittoresque*, de leur province. » Le Concours est ouvert jusqu'au 20 janvier prochain.

M. le Secrétaire donne connaissance d'une Circulaire ministérielle du 28 octobre dernier, relative à la 32^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Cette session sera tenue du mardi 21 avril 1908 au vendredi 24 du même mois, inclusivement, avec une séance de clôture, le samedi 25 avril. Les manuscrits devront être adressés au Ministère avant le 1^{er} février 1908, ainsi que la liste des délégués.

On passe aux lectures annoncées.

M. Gal donne connaissance d'une *Fable* (en dialecte nimois) : *Lou Vieil e li très joviné garçoun*, œuvre posthume de *Jan de la Tourmagne* (Jean Gaidan). Cette jolie fable, digne de celles déjà connues de notre distingué prédécesseur, est réservée pour la prochaine séance publique.

M. Maruéjol fait ensuite, en une longue et intéressante conférence, l'*Histoire d'un petit dieu Celtique adoré par les Nimois*.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Académie déclare clos le registre de présentation pour un siège de *membre résidant* et un siège de *membre non résidant*. Les dernières inscriptions de candidatures remontant au 16 novembre courant, l'élection est fixée au 14 décembre prochain, laissant le délai de 28 jours prescrit par l'art. 22 du règlement.

La séance est levée.

Séance du 14 décembre 1907.

Présents : MM. le Chanoine François Durand, *président*; Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Allard, Maruéjol, Delamare, Jouve, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Poinso, Reboul, Raphel, Mazauric, *membres résidents*; Henri Roux, *correspondant*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques des sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

M. le *secrétaire* offre, de la part de Mme Challier-Ducros, nièce du regretté poète, ainsi qu'elle l'avait proposé et promis par sa lettre du 24 mai dernier (voir procès-verbal du 1^{er} juin 1907, ci-dessus p. 57), un recueil en plusieurs volumes des œuvres de notre confrère. L'Académie s'en réjouit et adresse à Mme Challier-Ducros ses remerciements.

L'Académie apprend avec regret les décès de deux *correspondants* : MM. *Boiffils de Massanne* et *Paul de Rouville*, qui appartenaient à la Compagnie, celui-ci depuis le 18 juin 1870; celui-là depuis le 15 décembre 1884.

« Le dernier représentant d'une des plus anciennes familles du Gard, M. Boiffils de Massanne vient de s'éteindre entouré de la vénération publique, à l'âge de 88 ans.

» Les de Massanne, venus des confins de la Catalogne et du Roussillon, étaient fixés depuis 7 siècles à Sumène où on les trouve établis dès 1271.

» Ils furent seigneurs justiciers de Massan-

ne, co-seigneurs féodaux de Sumène, Saint-Roman-de-Codières et autres lieux.

» Un grand nombre d'entre eux se distinguèrent dans la carrière des armes pendant cette longue période, entr'autres François de Massanne, colonel du régiment des Dragons de Condé-Mailly, et, au cours du dernier siècle, le colonial Louis de Massanne, qui prit une large part à la conquête de l'Algérie et mourut, il y a vingt-cinq ans, à Sumène où il a laissé par ses bienfaits un souvenir impérissable.

» Par ses mariages, la famille de Massanne a rayonné dans notre région Cévenole : c'est ainsi qu'elle s'est alliée aux de Comeiras, par la fille du marquis de Comeiras, lieutenant-général et gouverneur de St Hippolyte, et aux de Ramel par une de Massanne, grand-mère du colonel et du député du Gard.

» Celui que la population toute entière accompagnait à sa dernière demeure était le neveu et le fils adoptif du regretté colonel de Massanne. Tous deux célibataires, ils s'étaient en commun consacrés à leur ville natale et se montraient en toute occasion dévoués à leurs compatriotes.

» Boiffils de Massanne était docteur en droit, correspondant de l'Académie de Nîmes, auteur de plusieurs ouvrages sur notre histoire locale, esprit délicat et érudit qui retenait par une vive sympathie tout ceux qui l'approchaient. Son jugement sûr était un guide auquel chacun recourait dans les difficultés de toute nature ; nul mieux que lui ne savait concilier ceux qu'un différend divisait et apaiser les querelles irritantes. Aussi, malgré son désir de rester éloigné des fonctions publiques et résolu à ne briguer aucun suffrage, il dut, contraint par la confiance et l'affection de ses concitoyens, accepter la charge de maire, qu'il remplit avec un dévouement éclairé, dont la ville conservera un souvenir reconnaissant.

» Lorsqu'il refusa le renouvellement de son mandat pour des motifs de santé, il n'en resta pas moins dans les conseils de la cité où il

continua à exercer pendant plus de vingt ans une influence considérable.

» D'un caractère élevé, d'une nature essentiellement loyale et franche, d'une fidélité inébranlable à ses convictions politiques, il a couronné sa vie de haute philosophie humanitaire par la mort édifiante d'un catholique convaincu. »

M. Paul de Rouville est décédé à Montpellier. Doyen honoraire de la Faculté des Sciences, chevalier de la Légion d'honneur, originaire de Saint-André de Valborgne, ce professeur et savant des plus estimés s'est éteint à l'âge de 84 ans.

M. le président félicite M. Henri Roux, correspondant, présent à la séance, de son élévation au grade d'officier de l'Instruction publique.

M. le secrétaire communique l'accusé de réception par le Ministère (11 décembre 1907) de nos *Mémoires de 1906* fournis pour échange avec les sociétés correspondantes.

La COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR fait connaître que le prix Saint-Seine, d'une valeur de 800 francs environ, sera décerné par elle en 1908. (Circulaire datée de Dijon, le 20 novembre 1907.)

La direction de la REVUE MABILLON sollicite la participation « à la solennité du dixième anniversaire séculaire de cet illustre » bénédictin (27 décembre 1907) ». Elle fait connaître les fêtes et les publications destinées à célébrer cette solennité.

M. Maruéjol, qui est président de la commission de distribution de secours aux inondés, sollicite une souscription en faveur de cette œuvre de bienfaisance et de charité. Après avoir entendu les observations de M. Bruneton, trésorier, l'Académie vote une somme de 50 francs.

L'ordre du jour appelle les élections portées sur le bulletin de convocation, conformément aux décisions antérieures.

Un premier scrutin est ouvert auquel pren-

uent part les 19 membres résidants présents. Le dépouillement donne 17 voix à M. *Georges de Sorbier de Pougnaïdresse*. Il y a un bulletin nul et un bulletin blanc. En conséquence, M. *de Pougnaïdresse* est proclamé élu *membre résidant* en remplacement de M. *le marquis de Valfons*, décédé.

Un second tour de scrutin donne les 19 suffrages des présents et votants à M. *le comte Henri de Pontmartin, archiviste-paléographe* (Les Angles-Gard), lequel est déclaré *membre non résidant* en remplacement de M. *François Germer-Durand*, décédé.

On passe aux lectures.

M. *Delamare* fournit le compte rendu suivant sur le Mémoire : *La Mutualité, la Coopération et la lutte contre la tuberculose par Henri Roux, directeur d'École à Nîmes* (60, rue d'Avignon). M. *Henri Roux* est correspondant de la Compagnie. (V. sur ce Mémoire le procès-verbal du 1^{er} décembre 1906, *Bulletin* de 1906, p. 80.)

« MESSIEURS,

« Chargé par vous de présenter à l'Académie un Rapport sur un mémoire qui a pour titre : « la Mutualité, la Coopération et la Lutte contre la Tuberculose » et pour auteur M. Henri Roux, directeur d'école à Nîmes, j'ai pris un réel intérêt à la lecture de ce travail aussi consciencieux que bien documenté.

« Notre correspondant, dans son étude, a renversé l'ordre des termes du titre — titre que je croirais volontiers avoir été imposé — et je le loue de cette inversion.

« L'auteur, en effet, a d'abord traité, après un court préambule sur cette maladie, les difficultés de la lutte contre la tuberculose.

« Il s'est ensuite occupé de l'organisation des moyens de défense : Mutualité et Coopération.

« En terminant il nous présente une note technique et hérissée de chiffres relative à la Coopération, note qui n'est qu'une annexe

explicative d'une proposition contenue dans le corps du travail.

« La première partie de ce Mémoire est essentiellement médicale : définition de la tuberculose ; sa curabilité surtout au début de la maladie ; hygiène du maître et de sa famille. Il faut défendre le maître contre les élèves malades et les élèves contre le maître atteint. Propreté des locaux scolaires ; disparition des classes trop nombreuses ; enseignement de l'hygiène aux enfants ; appel à la loi pour la déclaration obligatoire de la tuberculose ouverte.

« Ce chapitre est très documenté : je relève au moins 16 auteurs cités ; peut-être M. Roux accorde-t-il trop de créance aux assertions optimistes des hygiénistes.

« La deuxième partie traite de l'organisation des moyens de défense qui sont : Mutualité et Coopération.

« 1° *Initiative privée.* — (A) Mutualité. Deux pages dans ce chapitre sortent du cadre du travail : l'une sur la Mutualité maternelle ; l'autre qui s'occupe des Mutualités d'élèves ; or, ici, la tuberculose n'est point seule en jeu.

« En terminant, désir de l'admission à la Fédération antituberculeuse française du groupement des instituteurs qui pourraient ainsi bénéficier des établissements de préservation ou de cure de cette puissante Association.

« (B) Coopération : Historique discret de la Coopération ; les pionniers de Rochdale, le Woornt de Gand, etc., la France n'est pas encore pour elle un excellent terrain de culture, « les chiffres, lisons-nous dans le *Bulletin de la Ligue*, inscrits à la colonne des recettes provenant des cotisations des mutualistes participants sont toujours inférieurs à ceux inscrits dans la colonne des dépenses pour frais de maladie, de funéraille et de gestion, le déficit atteint en moyenne 15 0/0 ». Et alors pour appeler cet argent qui fuit, proposition de greffer sur les Sociétés déjà existantes des Sociétés coopératives de consommation dont les bonis permettraient une

vigoureuse offensive contre la maladie et la tuberculose en particulier.

« 2^o *Intervention de l'Etat.* — Mais pourquoi ne pas s'adresser, avec ménagement, à l'Etat. « Pour le cas qui nous occupe, écrit l'auteur, nous aurons quelque peu recours à lui. »

« Ici une incursion très intéressante dans différents pays d'Europe, et il faut avouer qu'en Angleterre, en Allemagne, même en ce minuscule Danemark, la vie humaine est mieux défendue qu'en France. M. Roux désirerait l'intervention de l'Etat et la création par voie législative d'une Société d'assurances contre la maladie entre les membres de l'Enseignement par prélèvement de 20/0 sur les traitements.

« La lutte en France contre la tuberculose coûterait, d'après le Dr Léon Petit, 875 millions, mais où les trouver ? C'est bien simple. « Ces millions, lisons-nous, se trouveraient facilement si l'on supprimait les budgets de la guerre et de la marine... Mais les préjugés relatifs à la guerre ou à la paix armée, ce qui revient au même au point de vue financier, sont tellement ancrés dans les cerveaux des hommes que des années nous séparent peut-être encore du jour trois fois heureux où les nations, revenues à une appréciation plus rationnelle de leurs véritables intérêts, consentiront à désarmer ».

« Revenons au traitement de la tuberculose. « L'institution la plus utile, à notre sens, celle qui doit être comme la pierre d'assise de l'arsenal antituberculeux, c'est le préventorium ou dispensaire de prophylaxie sociale antituberculeuse, dont le type est l'œuvre du Dr Calmette, de Lille. Le préventorium agit surtout par l'enseignement donné par des médecins et qui pourraient s'adjoindre des instituteurs. »

« J'ajouterai à titre de renseignement que le Dr Crouzet, maire de Nîmes, avait songé à la création d'un préventorium dans notre ville. Il dut y renoncer devant les difficultés de

l'œuvre et surtout devant les mœurs particulières du Midi.

« Quelques pages sont consacrées au sanatorium ; instrument médiocre dans la lutte contre la tuberculose, il est un instrument de cure bien moins merveilleux que ne le pense M. Roux, les Allemands eux-mêmes, malgré les millions dépensés, en conviennent.

« *Conclusion.* — « Les moyens que nous préconisons sont l'Enseignement, la Mutualité et la Coopération. Nous n'hésitons pas à proclamer que le plus puissant de tous, c'est l'Enseignement. »

« Il est bien difficile, Messieurs, de résumer en quelques lignes un travail aussi dense et aussi bourré de citations et de chiffres que celui dont je viens de vous tracer une esquisse bien imparfaite et, pour ainsi dire, une ossature informe.

« Aussi, pour vous permettre d'apprécier vous-mêmes la richesse d'informations, l'habileté de la composition, l'intérêt de cette étude et la logique qui y règne d'un bout à l'autre, je vous demanderai l'insertion dans les *Mémoires de l'Académie* de l'excellent travail de M. Henri Roux. »

Les conclusions de ce rapport, notamment en ce qui concerne l'insertion du travail dans nos *Mémoires*, sont unanimement adoptées.

M. Bruneton donne ensuite connaissance des pages suivantes :

« *Lettre d'un Français voyageur actuellement à Genève, à son ami, au sujet de l'Assemblée qu'on dit être prochaine des Etats Généraux en France.*

« Genève, octobre 1788.

TOT CAPITA TOT SENSUS

* Le Mémoire débute par quelques pensées philosophiques sur la diversité des opinions et des jugements dans le style un peu prétentieux de l'époque, supposant que l'intérêt personnel influe trop souvent sur les opinions que

l'on professe. Il affirme sa qualité de Français et son droit d'émettre sa manière de voir sur les graves événements qui se préparent.

« Il voudrait entrer dans les vues bienfaisantes du Roi son maître et contribuer pour sa part à procurer à ses concitoyens la paix qui leur est sinon ôtée mais bien altérée en ce moment.

« Ce n'est pas, dit-il, un si petit ouvrage qu'on entreprend aujourd'hui pour qu'on n'ait besoin que d'un petit nombre d'ouvriers ; on doit au contraire faire cas de tous ceux qui voudront contribuer à le rendre parfait, si c'est possible. Je connais le cœur des Français, il est pour leur Roi aussi tendre que celui d'une épouse pour son époux.

« Remonter à la source des maux de l'Etat, ce serait perdre son temps en recherches inutiles ; tant qu'on se bornera à dire : on a mal fait, on ne donnera pas le moyen de mieux faire ; il ne convient donc pas de s'occuper à demander des redditions de comptes pour les critiquer. On ne doit connaître le passé que pour éclairer l'avenir et prévenir le retour des abus qui se sont glissés dans une administration qu'on a cru dans son principe n'aller qu'au plus grand bien de l'Etat. Il n'est pas étonnant que nous nous trouvions aux prises avec de telles difficultés, nous n'avons des Français du temps passé que le nom et le cœur, nos besoins ne sont plus les mêmes. Il nous faut donc prendre de nouvelles mesures pour satisfaire aux besoins de notre Roy que nous devons soutenir aux dépens de nos propres jours, puisqu'il nous est indispensable d'avoir un chef. N'adoptons pas ces beaux plans en apparence dont l'exécution est impossible, simplifions la manière et prenons la route la plus courte. La France joint à la fertilité de son sol des ressources infinies que lui procure son commerce, mais les impôts sont mal partagés et perçus sur la partie la plus indigente de la population dont une bonne partie est bien malheureuse. Les habitants se divisent en trois ordres, que l'on désigne sous les

noms de clergé, de noblesse, de tiers Etat, se donnent un chef et se soumettent aux lois et aux impôts qu'ils créent.

« C'est à cet effet qu'ils se sont assemblés en 982 pour l'élection de Hugues Capet et 92 fois depuis lors et jusqu'en 1614 toujours à peu près pour les mêmes motifs. Nous pourrions pour des Assemblées nationales remonter à des époques plus reculées, mais le tiers Etat n'y ayant pas été appelé, nous ne pouvons les regarder comme telles, attendu que cette branche doit y jouer le principal rôle et que mal à propos le nombre des membres du tiers Etat n'a pas passé du double celui du clergé et de la noblesse, puisque ces deux ordres, liés par les mêmes intérêts, ont deux voix qui ne devraient compter que pour une et qui ont toujours prévalu sur celle du tiers Etat. Je ne dirai pas que dans un temps où la plupart des hommes étaient illettrés, ils devaient infailliblement être opprimés par ceux qui abusaient de leurs connaissances pour capter les suffrages de l'ignorance.

« Mais ces temps déplorables ne sont plus : le tiers Etat éclairé sur ses droits les défendra sans opiniâtreté, mais avec force. Il dira avec juste raison que, si on veut soutenir l'équilibre dans le jugement que l'on va porter, on doit convoquer à cette Assemblée de la nation, un de la noblesse, un du clergé et deux du tiers Etat, qu'alors on débatta ses droits, on les défendra avec égalité de pouvoirs et qu'on sera sûr que le clergé et la noblesse n'obtiendront pas la prépondérance par un plus grand nombre de voix en numéraire.

« Une fois fixés sur ce point le plus important et assemblés pour le cérémonial en la forme qu'on pensera, de quoi doit-il être question ? De renverser entièrement les principes constitutionnels de l'Etat ? Non. De mettre de nouveaux impôts ? Non. Mais d'établir entre ceux qui sont déjà une plus juste perception et, à cet effet, de changer la forme des anciens en un seul nouveau qui puisse remplir cet objet, de supplier le Roy de rappo-

cher la justice des justiciables, et de défendre à toute Cour l'enregistrement de tout Edit bursal, comme un droit appartenant à la Nation seule qui ne l'a jamais aliéné. Voilà ce que je crois qu'on y traitera et ce qu'on y mettra en délibération. Je vais, Monsieur, aussi succinctement que je pourrai développer ces questions.

« Il serait absurde de vouloir renverser les principes constitutionnels de la monarchie, puisque ce serait élever un édifice sur les débris d'un autre sans pouvoir y trouver des fondements plus solides.

« Que penseriez-vous d'un architecte qui, peu content de la construction d'une ville, proposerait de la détruire ? Ne craindriez-vous pas qu'il démolît des palais pour construire des chaumières ? Peignez-vous le désordre qui régnerait, la confusion qu'on ne pourrait éviter.

« Si nous devenions comme étaient nos pères, sans lois, la nécessité nous contraindrait. Le faible serait la victime du fort, l'opprimé n'aurait pas la consolation de faire punir l'oppresseur et on ne reconnaîtrait aucune espèce de propriété. Bénissons au contraire nos lois, accréditons les préjugés qui sont devenus leur soutien, regardons comme criminels tous ceux qui voudraient les renverser. Remettons au soin de celui qui a le pouvoir en mains d'en changer la substance à mesure qu'elles lui paraîtront peu convenables aux circonstances.

« Quand quelque pièce se déränge, dit le sage Montaigne, on peut l'étayer, mais entreprendre à refondre une si grande masse, c'est affaire à ceux qui, pour décrasser, effacent, guérissent les maladies par la mort... et d'ailleurs toutes ces grandes mutations ébranlent l'Etat et le désordonnent.

« Au surplus, la justice est une des propriétés de la couronne et c'est de l'intérêt social de veiller à la conservation de toutes.

« Le Roy, dit un de nos auteurs modernes, a incontestablement la police de son royaume

et peut la faire administrer à son gré, mais il ne peut mettre de nouveaux impôts sans le consentement de ses sujets.

« Doit-on mettre de nouveaux impôts ? Non, puisque la plus grande partie de ceux qui sont établis, sont exigés d'un peuple déjà ruiné. Loin de nous les hommes endureis, les froids politiques qui débitent avec art que les tributs sont exactement payés ! Les huissiers et tous les suppôts des exacteurs les instruiront mieux qu'eux, car ils sont les témoins oculaires des désolantes situations dans lesquelles sont ceux que l'on exécute. Combien n'ai-je pas vu gémir de pauvres cultivateurs sous le poids de la contrainte qui les accablait, tandis que le noble et le prêtre, exempts de toute charge, jouissaient du fruit de leurs travaux.

« N'augmentons pas le nombre des impôts ; un âne trop chargé ne crie pas qu'on le décharge, mais le maître en devient la dupe, l'âne crevé n'est bon à rien. Etablissons un impôt qui prévienne les malheurs ; que votre intérêt vous rende enfin traitables, Messieurs les nobles et du clergé. Que les biens que vous possédez paient comme ceux du cultivateur ! Vous sèmerez d'une main pour cueillir plus abondamment de l'autre.

« Cette juste égalité donnera au peuple des richesses immenses dont vous serez propriétaire, car plus l'Etat sera florissant plus les chefs seront riches. Que cet impôt supplée à ceux du vingtième et de la taille et à ceux que j'ose à peine nommer, de contrôle et de conservation des hypothèques, ce dédale affreux, plus compliqué que nos lois, où l'on commet tant d'horreurs, tant de vexations, et où l'homme le plus instruit ne peut apercevoir qu'une contribution des plus odieuses.

« L'impôt, que je désire voir établir pour le bien général, vous est connu sous le nom de territorial ; je l'avais conçu depuis longtemps ; j'y voyais de grands avantages que tous peuvent apprécier.

« Il établira la juste perception que je sou-

haite et donnera au cultivateur la faculté de payer en nature sans être obligé de vendre ses denrées pour satisfaire les exigences du receveur des tailles, de ne pas exiger de l'héritage en friche autant que de celui qui est bien cultivé, de prévenir les grands maux qui résultent d'un cadastre irrégulier : la levée serait facile, elle s'opérerait comme celle de la dîme ; les fermiers à la place des collecteurs verseraient entre les mains du receveur. Le produit de ce seul impôt, même réduit au douzième des fruits, excéderait de beaucoup le produit de ceux que je voudrais abolir.

« Que la capitation pour l'habitant des villes soit prélevée de telle sorte qu'on parvienne à faire payer au négociant au prorata de l'étendue de son commerce dont on aurait connaissance par la répartition qu'il en ferait, que l'exportation des marchandises dans l'intérieur devienne libre, que le Roy continue à faire le commerce du sel et du tabac, peu m'importe que ce soit lui qui les vende ou tout autre, au contraire, puisque le gain que Sa Majesté y fait sert à m'alléger. Que le Roy continue aussi à percevoir un droit sur les cartes, sur les poudres, qu'il ait un profit sur les loteries. Tous les objets de pure fantaisie ne doivent pas être regardés comme impôt, on ne ferait par ce moyen qu'un très petit nombre de malheureux. L'on ne tarderait pas, avec le secours d'une économie bien entendue, à s'apercevoir des fonds qu'une pareille perception procurerait ; et, outre les épargnes qu'on pourrait faire pour parer aux besoins d'une guerre imprévue, je promets à l'administration de grandes ressources dans le cœur des Français.

« Les besoins et les plans d'économies ne peuvent être les mêmes pour toutes les provinces qui composent la France. Mais il faut convenir aussi que ce genre d'impôt est de nature à être perçu partout suivant les fruits et les denrées d'une province. Je voudrais que cet impôt fût fixé de façon que les fonds pour les travaux publics de chaque province puissent être prélevés sur cet impôt.

« Je voudrais qu'on créât des Assemblées provinciales qui s'occupassent de leurs droits et des abus qui se sont glissés en divers points, et que le résultat de leurs opérations fût mis en délibération tous les cinq ans dans une Assemblée de la Nation, qu'il serait bon de convoquer pour veiller au maintien de ses prérogatives et des lois constitutives. D'ailleurs plus on fera connaître aux hommes l'intérêt qui les lie au corps social, plus on entretiendra en eux cet esprit de famille qui fait la force et la vigueur de tous les Etats.

« Je voudrais que l'Assemblée ne s'occupât point de l'administration des finances une fois versées dans les coffres du Roy, mais que ce soin appartînt seulement au Ministre éclairé, sage et prudent, qui les gouverne, qui rendrait compte, seulement tous les cinq ans, de son administration et des réformes qu'on pourrait faire dans le nombre des subsides : cette reddition claire et nette couvrirait de gloire le comptable, et la Nation ne manquerait pas de lui donner des preuves de reconnaissance qu'on ne saurait trop exalter.

« On doit, ai-je dit en second lieu, supplier le Roy de rapprocher la justice des justiciables. Cet objet de la plus grande importance pour le peuple, est un de ceux auxquels on doit prêter le plus d'attention.

« Les avantages qui en résulteraient seraient sans nombre : tant de plaideurs obligés de faire des dépenses incroyables pour venir dans une capitale du bout d'une province, y implorer un arrêt que la multiplicité des affaires lui rend plus difficile d'obtenir ; tant de procès qui se perpétuent et qui sont la ruine de je ne sais quel nombre de familles. Le crime le plus souvent reste impuni. Qu'on crée de petits arrondissements composés de six ou huit paroisses, qu'on ne reconnaisse que deux degrés de juridiction, les procès seraient portés en appel devant une autre Cour voisine, qu'on ne porte aucune atteinte aux droits des seigneurs pour ce qui regarde la justice qui leur appartient, mais les juges seraient choisis

par le Roy après des examens très rigoureux de leur expérience dans les lois et surtout de leur intacte probité.

« En troisième lieu, tout impôt, perçu sur la Nation sans son consentement, doit être regardé comme un vol et comme un attentat contre les lois constitutives sans que l'enregistrement, qu'ont pu en faire les Parlements, ait pu leur donner une sanction légale.

« Je crois, Monsieur, avoir rempli la tâche que je m'étais imposée en commençant : j'ai tenu à vous faire part des réflexions que l'état obéré où se trouve la France dans ce moment doit inspirer à tout bon Français, et à vous donner des preuves de mon patriotisme, de mon zèle et de mon dévouement pour le bien de mes concitoyens ; et, sans vous avoir donné les moyens de parer de suite au déficit qui se trouve dans les coffres publics, je crois vous avoir mis dans une route sûre pour y parvenir.

« Tout ce qu'on pourrait dire en faveur de la prochaine convocation des Etats Généraux ne saurait être pris ailleurs que dans les sentiments de bienfaisance du Roy, dans l'amour qu'il ne cesse de faire paraître pour le bien de ses sujets, dans l'assurance parfaite où il doit être de l'attachement sincère de la Nation pour sa personne sacrée, dans ses intérêts particuliers et enfin dans l'intégrité et l'austère vertu du Ministre qu'il vient d'appeler dans ses conseils. Oui, c'est en vous, auguste Roy, en vous, sage et savant Necker, que se fonde l'espoir de la Nation.

« Le dernier témoignage de votre bonté en rappelant l'Assemblée des notables lui est un gage certain de la pureté de vos intentions.

« Pardonnez, Monsieur, ce mouvement de reconnaissance d'un cœur dont vous connaissez les replis et soyez convaincu que rien n'est capable d'altérer l'amitié que je vous porte et l'inviolable dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» TGXXX. »

M. Delamare lit un travail de son fils Jehan, sur *Roger Bacon (1214-1292) et les théories modernes*. Cette étude doit paraître dans la *Revue du Midi*. (V. le numéro du 15 février 1908.)

Enfin, M. le Secrétaire communique une poésie patoise de M. Albert Roux, correspondant : *Per lis inounda dou Gard*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. Delannoy lit un travail de son fils
Jean, sur Roger Bacon (1214-1292) et les
théories modernes. Cette étude doit paraître
dans la Revue de Mill. (V. le numéro du
15 février 1908).
M. le Secrétaire communiqua une
poésie patoise de M. Albert Houx, corres-
pondant : Par la grande bon Gurd.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est
levée.

Séance du 28 décembre 1907.

Présents : MM. le chanoine François Durand, *président*; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Barral, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Georges Fabre, Donnedieu de Vabres, Poinso et Raphel, *membres résidents*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la séance du 14 décembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

Il fait, au nom de l'auteur, cet hommage :

ABBÉ G. FESQUET : *Les Trois Eglises paroissiales de La Salle.*

M. le *secrétaire* annonce que, selon son obligeante promesse, Madame Challier-Ducros a fait parvenir le portrait de son oncle, *Alexandre Ducros*, notre regretté confrère. Cette œuvre, image vivante du poète, reproduite en cartes postales et ainsi popularisée, est du peintre nimois Alfred Boisson. Elle a été appendue, en bonne place, dans la salle de nos séances, parmi les portraits de nos anciens disparus.

M. le *secrétaire* donne connaissance des deux lettres suivantes de M. de Pognadoresse, récemment élu *membre résident*.

« Pognadoresse, 20 décembre 1907.

« Mon cher maître et confrère,

« Excusez ce bref gribouillage : j'ai la main droite à peu près invalide.

« Je suis très flatté de l'honneur que l'Académie m'a fait en m'appelant au nombre de ses membres et je vous remercie de l'amabilité que vous m'avez témoignée en cette circonstance.

« Je rentre demain à Nîmes et viendrai vous voir sous peu.

« Veuillez agréer, mon cher confrère, mes sentiments les plus distingués.

« G. DE POUGNADORESSE. »

« Nîmes, le 28 décembre 1907.

« Monsieur le Président,

« Je viens seulement de rentrer à Nîmes et il ne m'est pas possible de remplir avant la séance de ce soir les devoirs de confraternité que la reconnaissance m'impose à l'égard des membres de l'Académie.

« Vous comprendrez donc que je ne prenne point séance ce soir et je vous prie de vouloir bien faire agréer mes excuses à l'assemblée.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

« G. DE POUGNADORESSE. »

M. le secrétaire communique la lettre de *M. de Pontmartin*.

« Les Angles, le 16 décembre 1907.

« Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

« J'accueille avec reconnaissance votre communication, et je vous prie de transmettre mes remerciements à l'Académie, qui a bien voulu m'admettre au nombre de ses élus.

« C'est un honneur dont je me sens redevable à mon père en même temps qu'à l'indulgence de mes nouveaux confrères.

« Veuillez agréer, M. le Secrétaire Perpétuel, l'expression de mes sentiments les plus sympathiques et les plus dévoués.

« H. DE PONTMARTIN. »

Selon sa tradition, l'Académie répond par l'abstention à la circulaire (décembre 1907) sollicitant des souscriptions en faveur de la nouvelle *Expédition française au Pôle Sud, Mission Charcot*, sous la haute initiative de l'Académie des Sciences, dont le départ est fixé au mois de juillet prochain. La circulaire est accompagnée de deux brochures dont la communication est donnée par M. le secrétaire. La première, signée J.-B. Charcot, a pour titre : « Pourquoi faut-il aller dans l'Antarctique ? » La seconde est le « Programme de l'expédition française au Pôle Sud ».

M. le secrétaire communique des circulaires venant d'Oxford, novembre 1907, et relatives au « Troisième congrès international de l'Histoire des Religions », qui doit se tenir dans cette ville en septembre 1908.

M. le président prend la parole et, à propos du décès de M. le Chanoine Julien, membre résidant, survenu le 25 décembre courant et suivi des obsèques célébrées ce matin mercredi même, à 8 heures, il adresse à ses confrères une *Allocution* qui, selon l'usage, sera insérée au volume des *Mémoires* de la présente année. Le rituel de l'Eglise n'a pas permis de la prononcer sur son cercueil.

Voici l'œuvre posthume de M. le chanoine Julien dont il est question dans cette courte notice :

LE TEMPLE DE LA FORÊT D'HALATTE

ET SES EX-VOTO.

« Dans le courant de l'été dernier, j'ai reçu, avec la suscription *Hommage et Souvenir* et la signature de l'Auteur, une brochure intitulée *Le temple de la forêt d'Halatte et ses ex-voto*. Cette brochure m'a paru digne d'être proposée à l'attention de mes chers confrères de l'Académie de Nîmes, et je leur en adresse ce compte rendu.

« La forêt d'Halatte est située dans le département de l'Oise, dans les environs de Senlis ; c'est dans cette forêt que fut découvert, à la fin du siècle dernier, un temple païen, consacré à une divinité bienfaisante, à laquelle les malades des alentours allaient rendre leurs hommages pieux, demander leur guérison, et offrir les ex-voto de leur reconnaissance.

« Notre région méridionale, si riche en monuments archéologiques, ne possède peut-être pas un seul spécimen de ce genre ; ailleurs, ils ne paraissent pas très nombreux.

« Si l'on a rencontré fréquemment dans la Gaule du Nord, dit l'auteur de la brochure, des temples de l'époque gallo-romaine, les sanctuaires consacrés à quelque pèlerinage populaire sont beaucoup plus rares, ou, du moins, on n'a recueilli qu'en fort peu d'endroits les accumulations d'ex-voto caractéristiques de ces sortes de sanctuaires. On conserve bien, dans beaucoup de nos musées, des sculptures isolées présentant les caractères d'ex-voto et provenant sans doute de quelque pèlerinage non étudié, mais on a fouillé méthodiquement un très petit nombre de sanctuaires. Parmi ces derniers, on peut considérer comme des types tout à fait caractéristiques, le temple des Sources de la Seine et celui d'Essarois (Côte-d'Or). Un simple coup d'œil jeté sur les figures qui accompagnent les Mémoires de MM. Baudot, Flouest et Mignard, sur ces deux temples, montre l'analogie complète qui existe entre ces sanctuaires et celui de la forêt d'Halatte, au moins en ce qui concerne les ex-voto recueillis, et dont la plus grande partie est aujourd'hui conservée dans les musées de Dijon et de Châtillon-sur-Seine. C'est la même facture grossière, avec une tendance cependant vers un art moins imparfait ; c'est la reproduction du même objet, le simulacre des mêmes maladies. Il est impossible, en un mot, de ne pas considérer ces deux temples votifs comme des témoignages identiques d'un culte analogue, d'une même civilisation. »

« Le pèlerinage d'Halatte était situé sur un

très vieux chemin conduisant de Senlis à Villers-Saint-Frambourg ; il n'était pas loin de la voie romaine encore existante qui, de la capitale du Sylvanectes, menait à Levandriac (aujourd'hui Pontpoint) — proche également du vieux chemin de Flandre — et il était entouré de localités, Villers, Ognon, Chaman, Hermenc, Balagny, auxquelles la forme de leur nom aussi bien que les nombreuses antiquités trouvées çà et là sur leur sol doivent faire, sans contestation possible, attribuer une existence contemporaine. »

« Que dire sur l'antiquité et l'origine de ce pèlerinage ? Avait-il existé, avant l'invasion romaine, pour la Gaule indépendante ? Aucun vestige druidique n'a été rencontré dans les fouilles. Quelque fontaine aux eaux bienfaisantes avait-elle attiré les malades en ce lieu ? Aucune tradition et aucun indice ne permettent de l'affirmer. Quelque incident merveilleux en a-t-il été l'origine ? Il n'en reste aucun souvenir. Si on ne peut être plus explicite sur ces divers points, du moins, et les ex-voto en sont la preuve convaincante, on ne peut méconnaître que le temple d'Halatte fut un rendez-vous de pèlerins demandant leur guérison à la divinité à laquelle il était consacré. Ces ex-voto sont très nombreux, très grossièrement travaillés sur la pierre tendre du pays, et par des ouvriers locaux, tailleurs d'images très insuffisants. « Il y a cependant, dans la série de nos sculptures d'Halatte, quelques honorables exceptions. S'il en est beaucoup d'une grossièreté rudimentaire et, pour ainsi dire, caricaturale, il s'en trouve quelques-unes qui peuvent figurer à côté des meilleurs morceaux des temples de Saint-Seine et d'Essarois. Celles-ci ont dû nécessiter l'intervention d'un sculpteur de profession. Presque toutes d'ailleurs sont beaucoup mieux travaillées, relativement, sur leur face antérieure ; le derrière n'est, le plus souvent, qu'ébauché. Cela semblerait prouver que ces ex-voto étaient destinés à être dressés le long d'une muraille, ou même accrochés. »

« Ces ex-voto sont représentatifs, tantôt des maladies dont la guérison a été opérée : têtes, torses, pieds, mains, jambes, etc. ; tantôt des offrandes faites en reconnaissance, comme des fruits et des colombes. Quelquefois ils indiquent, et alors ce sont des personnages complets, la profession de ceux qui sont venus implorer la divinité, soldats avec épées, ou cuirasses, paysans gaulois avec le capuchon du cuculle qui en était le vêtement caractéristique. Il y a aussi des représentations animales qui montrent que les pèlerins imploraient aussi l'assistance des dieux pour leurs animaux domestiques.

« A quelle divinité le temple d'Halatte était-il consacré ?

« En l'absence de toute inscription et de toute statue caractéristique, je crois néanmoins, dit l'auteur, que le champ des hypothèses doit être circonscrit entre Apollon et Mercure. On sait que le premier était un dieu de la santé ; les vestales l'invoquaient sous le nom d'*Apollo Medicus*, et il avait, sous le même vocable, un temple à Rome. Une inscription de la même ville lui donne le titre de *salutaris et medicinalis*. Sous le titre d'*Apollo Borvo*, il était le dieu de nos sources minérales les plus célèbres : Bourbon, Bourbonne, etc. On sait encore qu'il était en Gaule même, sous des vocables topiques, le patron reconnu de plusieurs temples à pèlerinages, notamment celui d'Essarois. — Mais Mercure, de son côté, a bien des atouts dans son jeu. C'était, au témoignage même de César, le principal dieu des Gaulois. Il était, sous des noms divers, honoré en beaucoup de lieux. Le principal sanctuaire de la Gaule, le grand temple des Arvernes, resté, après la conquête, le rival du temple d'Auguste de Lyon, lui était consacré. Il ne serait donc pas étonnant, il est même assez probable, que notre temple, s'il ne lui était pas dédié, l'honorait tout au moins d'un culte particulier. Ce temple était situé, en effet, presque au pied de la montagne de Saint-Christophe, dont le nom primitif, Her-

menc, permet de croire que ce sommet, dominant tout le pays d'alentour, était consacré, comme le mont des Hermès et tant d'autres localités de notre région, à ce grand dieu gaulois. De plus, plusieurs de nos sculptures représentent des personnages tenant à la main un objet qui semble être une bourse, Or, personne n'ignore que cet attribut était le symbole de Mercure, fécondant la terre, et se rencontre à toutes les périodes et dans tous les sanctuaires du paganisme. Pour tous ces motifs, nous inclinons à penser que notre temple d'Halatte avait pour patron quelque Mercure topique.»

« Arrivons à la description du sanctuaire lui-même. L'auteur de la brochure la donne avec compétence ; c'est lui qui, délégué par le comité archéologique de Senlis, avait été chargé des fouilles.

« Le temple d'Halatte se compose de trois parties : le sanctuaire ou *Sacellum* proprement dit ; un mur d'enceinte extérieur ; et un petit bâtiment attenant à ce mur extérieur et formant avant-corps dans l'intérieur de la cour.

« Le petit bâtiment, formant un carré de 3 m. 50 sur 3 m. 90, était le logement du gardien.

« Le mur d'enceinte protégeait la maison du gardien et le temple lui-même ; il formait un vaste parallélogramme de 40 mètres de côté ; son épaisseur était de 0 m. 70 c. ; il se rapprochait davantage du *Sacellum* du côté qui regarde le couchant.

« Le sanctuaire proprement dit, le *Sacellum*, comprenant le *Pronaos*, la *Cella* et l'*Adytum*, est la partie essentielle. C'était une construction à peu près carrée, située presque au milieu de la cour formée par le mur d'enceinte ; elle avait les dimensions suivantes : côtés sud et nord 8 m. 60, côté ouest 7 m. 10, côté est 6 m. 90.

« On entre dans notre *Sacellum* par une porte située en plein levant, orientation caractéristique des temples anciens et qui se retrouve dans les sanctuaires votifs des Sour-

ces de la Seine et d'Essarois. Cette circonstance est encore parfaitement indiquée par une énorme pierre de taille ne pouvant être autre chose qu'un seuil ou une marche. Cette porte se trouvait couverte par un péristyle ou un portique que soutenaient des colonnes, dont nous avons trouvé en cet endroit des restes considérables. On sait que, dans les temples païens, l'autel était ordinairement placé dans le portique ou *Pronaos* qu'on appelait aussi *Delubrum*. » Les ex-voto étaient particulièrement accumulés sous ce portique, et sans doute autour de l'autel, en actions de grâces des guérisons obtenues par le mérite des sacrifices offerts dans ce *Pronaos* ou *Delubrum* et sur l'autel qui s'y trouvait.

« De ce portique, nous entrons dans ce qui était probablement la *Cella* carrée (chapelle intérieure, réservée aux statues des dieux, l'endroit saint par excellence, où le vulgaire ne pénétrait pas), entourée d'un mur de 0^m, 70 d'épaisseur, où était vraisemblablement placée l'image de la divinité, dont les murs étaient recouverts, dans le bas, d'un enduit rouge, et, à la partie supérieure, d'un enduit vert, semblable à ceux que l'on rencontre si fréquemment dans les constructions de cette époque et obtenu à l'aide de l'ocre antique.

« Ayant dégagé le mur du fond de la *Cella*, nous n'avons pas été peu surpris de rencontrer, derrière ce mur et à une distance de 0^m40, un second mur d'égale épaisseur ; mais notre étonnement fut porté à son comble lorsque, derrière ce second mur, et à une distance à peu près semblable, nous en découvrîmes un troisième. La continuation des fouilles nous permit bientôt de constater que cette troisième substruction représentait bien les fondations du mur extérieur du *Sacellum*. Mais que venait faire alors ce mur intermédiaire, le second mur, dont la présence formait deux corridors étroits qui, vérification faite, aboutissaient tous deux à un autre corridor, unique celui-là, qui tournait autour du mur intérieur de la *Cella*, dans la partie de son carré

qui regardait le nord ? Ma première pensée, en vérifiant cette disposition bizarre des lieux, fut de songer à l'établissement d'une chambre secrète destinée à rendre les oracles aux nombreux malades qui venaient demander la guérison à la divinité du temple. En effet, l'étroitesse de nos corridors excluait toute idée d'y voir un *Opisthodomus* ou sacristie réservée aux prêtres. Il était évident que des passages où un homme ne pouvait pénétrer que difficilement et, pour ainsi dire, de profil, devaient avoir été faits dans le but de disparaître complètement aux yeux du public et de sembler faire partie intégrante du mur lui-même, dans l'épaisseur duquel ils sont pris. Les recherches et les réflexions ultérieures, sur lesquelles je m'efforçai d'étayer mon hypothèse *a priori*, n'ont pu que confirmer ce premier sentiment.

« Beaucoup de temples anciens possédaient, en effet, un *Adytum* ou chambre secrète, de laquelle tout le monde était sévèrement exclu, où l'on conservait des reliques précieuses, où l'on célébrait des mystères, où l'on rendait des oracles. On voit, par un passage de Lucain, que l'*Adytum* (qu'il appelle aussi *Antrum*) était tout-à-fait distinct de la *Cella*. De même que l'*Opisthodomus*, il était toujours situé derrière le fond de l'édifice religieux dont il faisait partie.

« On peut voir un exemple de cette sorte de chambre secrète dans le *dictionnaire des antiquités romaines et grecques* d'Antony Rich (*v. Adytum*) reproduisant, d'après un dessin tiré d'un vieux livre italien, la place d'un petit temple dorique existant autrefois près du théâtre de Marcellus à Rome, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Nicolas *in carcere*.

« Rich donne ainsi l'explication de ces sortes de pièces : *On construisait ces parties du temple pour permettre aux prêtres de tromper les fidèles par des réponses prophétiques, des miracles et toute espèce d'effets surnaturels, et de cacher en même temps les agents qui les produisaient.* Cette explication

est pleinement justifiée par l'étude que fait ensuite l'auteur des ruines d'un ancien temple à *Alba Fucentis* dans le pays des Marses. Dans l'*Adytum* souterrain de ce temple, on a trouvé une quantité de tubes ou de conduits creusés dans les murs qui communiquent du réduit avec l'intérieur du temple, qui aboutissent aux différentes parties du parvis de la *Cella*, et qui permettent ainsi à une voix de se faire entendre dans tout endroit du temple pendant que la personne et la place d'où part la voix restaient cachée.

« On peut objecter que cette disposition est rare dans le plan des anciens temples restés debout ; mais cette rareté n'est pas une raison pour faire rejeter notre hypothèse. En Gaule même, on a signalé des doubles murs formant corridors étroits dans plusieurs temples votifs analogues au nôtre. Je citerai seulement le temple du plateau du Châtelet, près Saint-Dizier, et celui du Haut-Bécherel (Côtes-du-Nord), l'ancien *Fanum Martis* de la table de Feutinger. Mais l'exemple le plus remarquable est certainement celui que nous fournit Grégoire de Tours, lorsqu'il nous dit que le célèbre temple des Arvernes, appelé *Vassogalate*, le principal sanctuaire consacré au grand Mercure Gaulois, avait des doubles murs sur lesquels il ne s'explique pas autrement.

« Les doubles murs formant cachette n'étaient donc pas sans exemples dans les temples votifs gallo-romains, et il est probable qu'on pouvait en signaler bien d'autres que ceux que je viens de citer, sans parler de ceux dont les substructions ont été fouillées et détruites sans que l'attention de leurs inventeurs ait été appelée sur ce point particulier.

« Nous croyons donc notre hypothèse justifiée en ce qui concerne le petit monument de la forêt d'Halatte. En effet, s'il est une chose absolument certaine, c'est que nos ruines sont celles d'un temple votif, ou, si l'on aime mieux, d'une chapelle où les fidèles étaient attirés par quelque antique pèlerinage. On sait

que ces temples étaient toujours des lieux où se rendaient des oracles, ou, si l'on trouve le mot trop ambitieux pour notre modeste *Sacellum*, des consultations données par les dieux aux fidèles croyants qui avaient recours à eux. Je crois donc qu'il est très vraisemblable d'admettre que nous sommes ici en présence d'un *Adytum* approprié à l'humilité de notre temple, c'est-à-dire aussi simple, aussi primitif, mais aussi bien dissimulé que possible. Je ne doute même pas que si, au lieu de substructions, nous nous étions trouvé en présence des murailles elles-mêmes, nous n'eussions rencontré, sinon des tubes, au moins des trous dissimulés dans la maçonnerie et destinés au passage de la voix miraculeuse. »

« Après avoir fait connaître cette intéressante brochure, je n'ai plus qu'à rapporter la conclusion de son auteur, qui dit : « Pour conclure, je me permettrai d'attirer l'attention de nos savants confrères sur les monuments analogues à notre petit temple d'Halatte... Il est bien certain que le paganisme romain, en s'implantant dans la Gaule Belgique, a dû construire un grand nombre de temples, et que le goût des pèlerinages aux dieux a dû multiplier les sanctuaires à ex-voto. Nous croyons donc qu'en cherchant bien, on en trouverait beaucoup dont on ne soupçonne même plus l'existence, et nous nous permettrons, en terminant, de recommander cette recherche à nos confrères qui auraient certainement ainsi l'occasion de faire des découvertes intéressantes pour l'histoire et l'archéologie de la période gallo-romaine. »

« J'ajoute : qui sait si de pareilles recherches n'amèneraient pas quelque découverte du même genre dans notre région méridionale où le paganisme romain s'implanta si profondément ? Ce serait une pierre précieuse de plus au diadème de Nîmes Gallo-Romain. »

Chanoine JULIEN

9 décembre 1907.

L'ordre du jour appelle les élections portées au Bulletin de convocation.

Par un premier scrutin, ouvert pour la nomination d'un membre non résidant, M. Amédée Varin d'Ainvelle, ancien officier d'artillerie, maire de Servas près d'Alais (Gard), obtient les 19 suffrages des membres présents et votants. Il est, en conséquence, proclamé en remplacement de M. Torcapel, décédé.

Deux scrutins successifs donnent l'unanimité des voix des 19 présents et votants aux propositions inscrites au registre des présentations.

En conséquence, sont élus correspondants :

- 1° M. l'abbé G. Fesquet, curé-doyen de Valeraugue, licencié en théologie;
- 2° M. l'abbé L. Valla, curé-doyen de Ville-neuve-lès-Avignon (off. A.).

On passe aux lectures.

M. Delamare fournit celle du manuscrit de M. Bondurand, membre honoraire, absent. Ce travail destiné à la publication dans nos Mémoires a pour titre : *Examen médical d'un homme suspect de lèpre (1440)*. Pour répondre au désir exprimé par l'auteur, M. Delamare, d'accord avec ses confrères en médecine, dénomme ainsi l'affection constatée chez « l'homme suspect » : *Lupus tuberculeux*.

Enfin, M. Reinaud rend compte du volume de poésies : *L'Eternelle blessure*, offert par M. le vice-président Barral, au nom de l'auteur, M. C. Bojéro (v. le procès-verbal du 2 novembre 1907).

Par la lecture de quelques pièces qui accompagnent ses observations, le rapporteur fait connaître cet intéressant recueil et montre les progrès insensibles réalisés par l'auteur, en le suivant à grands pas, de son début, c'est-à-dire de sa première jeunesse, jusqu'à la fin du livre.

Parmi les premières pièces, qu'il qualifie de simples, il cite « La Famille », qui date du 19 octobre 1902. « La Tristesse » (7 juin 1904) est déjà mieux, malgré l'hiatus signalé :

« *Abandon et oubli* ». Il est vrai que beaucoup de poètes modernes sont aujourd'hui moins scrupuleux. Mais M. Bojero semble vouloir être et rester un vrai parnassien. Cette négligence paraît donc lui être reprochable. Le même reproche (*Aimons et oublions*) atteindrait l'auteur dans le sonnet : « Fuyons » du 15 février 1905. Le rapporteur signale enfin avec éloge les deux sonnets : « Mourir » (25 juin 1904) et « Pétrarque » (Vaucluse, 25 septembre 1904).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
